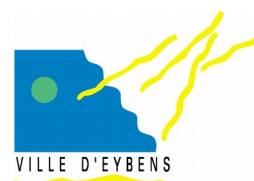


santé répartition typologie quartier
Personnes âgées natalité Démographie Minima sociaux
allocataires enfance Secours RSA Ménage
Évolution

Analyse des besoins sociaux 2013

ménages famille Emploi pauvreté revenus
Précarité taux Aide sociale
chômage habitants solidarité
Niveaux de vie Recensement logement

C.C.A.S de



Éditorial

L'année 2013 a été marquée au niveau national par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Ce plan est en réponse aux situations croissantes de précarité voir de grandes précarités. Prévention, actions d'accompagnement et insertion sont les trois axes majeurs de ce plan afin de miser sur une société plus solidaire, plus inclusive.

L'UNCCAS (Union Nationale des centres Communaux d'action sociale) a diagnostiqué, après enquête auprès des CCAS du territoire français, que 77% de ces instances ont vu leurs demandes d'aides augmenter. Les familles monoparentales et les personnes isolées semblent le plus impactées par des difficultés économiques et sociales.

Le CCAS d'ensemble n'est pas épargné et fait les mêmes constats : les situations se dégradent pour certains publics déjà fragilisés et de nouveaux publics se profilent.

L'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) est un outil qui permet d'observer et d'analyser la situation béninoise, de mettre en lumière les atouts et faiblesses du territoire Béninoise sur autant de thématiques que sont la familles, le logement, la santé, l'enfance et la jeunesse, l'âge et le handicap, la précarité ou encore la question essentielle de l'emploi.

Plus encore que de constater, l'ABS doit permettre à la collectivité locale dans son ensemble d'approfondir les pistes de réflexions au bénéfice d'une action globale de cohésion sociale réflexive. Il est nécessaire de réajuster régulièrement les actions et les services, pour faire face à l'évolution de la société et infléchir les tendances constatées. Ainsi, si les nombreux atouts de la ville d'ensemble valorisent l'attractivité de son territoire, d'autres chiffres doivent interpeller et faire agir. Tel est le cas par exemple du sentiment d'isolement grandissant pour les familles monoparentales. Tel est le cas aussi, tant au niveau national que local là encore, du vieillissement de la population qui nous amène à penser autrement notre politique globale.

Cette analyse repose sur l'exploration des résultats du recensement de la population. Afin de disposer d'une approche plus qualitative et plus conjoncturelle des phénomènes de pauvreté, des acteurs intervenant dans le champ des aides et secours d'urgence ont été sollicités sur leur perception des besoins des plus fragiles. En outre, différents outils ont été mis en place dès 2013 par laccases (Union Départementale des CCAS) avec qui le CCAS est adhérent; ceci afin de faciliter la démarche initiée. Il s'agit de conventions d'échange de données statistiques que l'UDCCAS a sollicité auprès d'une dizaine de partenaires (CAF, Conseil Général, CARSAT, Pole emploi...).

Régie par le Code de l'action sociale et des familles, l'ABS est donc un outil essentiel qui s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives. Cet outil permet de dégager les axes prioritaires de la politique sociale conduite à Eybens.

Nolwenn Doitteau - Vice présidente du CCAS

SOMMAIRE

Édito de la Vice -Présidente.....	1
I . Données générales sur la population.....	1
A. La croissance démographique d'Eybens - une population stable.....	1
B. Un vieillissement de la population indéniable.....	2
C. Une évolution dans la structure des ménages et de la famille.....	4
D.D'importantes disparités dans les niveaux de revenus.....	8
E. Une ville dynamique en mouvement.....	9
II. L'activité et le chômage.....	9
A. Catégorie socio-professionnelle.....	9
B. Un niveau d'études plutôt élevé.....	10
C. Une population plutôt active.....	11
D. Un accès à l'emploi inégal.....	12
III. Le logement.....	13
A. Une forte proportion de propriétaires.....	14
B. Une demande de logements sociaux en augmentation.....	14
C. Les attributions logement à Eybens.....	15
D. Les réponses du C.C.A.S en matière de logement.....	16
IV. La santé	17
A. La population affiliée à la CMU.....	17
B. L'état des lieux et les réponses du C.C.A.S en matière de santé.....	18
V. La situation des aînés - les réponses du CCAS.....	19
A. L'investissement des aînés sur la commune.....	19
B. L'allocation Personnes âgées.....	19
C. Les réponses du CCAS à la dépendance	20
1- La convention APA.....	20
2- Le portage des repas au domicile des personnes âgées ou handicapées.....	22

VI. Le soutien aux aînés et les réponses.....	22
1 - Le colis de Noël.....	22
2 - La semaine bleue.....	22
3 - Les autres actions en direction des aînés.....	23
VII. Les personnes en situation de handicap.....	23
1 - Les réponses en matière de handicap.....	23
VIII. Les ménages en difficulté.....	24
A. Des ménages en situation précaire.....	24
B. La typologie des ménages pris en charge par le C.C.A.S.....	26
C. Les réponses du CCAS : ménages aidés par la commission permanente (aides financières). 27	
D. Les réponses du CCAS : ménages aidés par la commission alimentaire.....	29
IX. Les autres réponses du C.C.A.S.....	29
A. Le chéquier culture et loisir.....	29
B. Les autres réponses liées à l'aide alimentaire	30
C. La domiciliation au C.C.A.S.....	30
D. Les réponses liées à la Petite Enfance.....	31
X. Les programmes d'actions réalisées ou en cours : projets à mettre en œuvre du précédent ABS.....	31
A. Le label Bien vieillir.....	31
B. La veille sociale.....	31
Source	33
Lexique.....	33

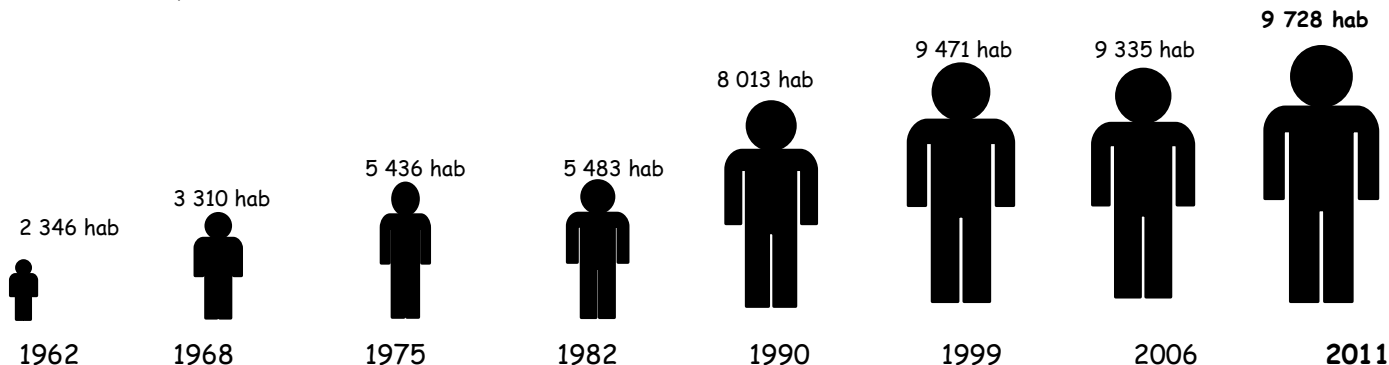
I. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA POPULATION

(Source INSEE - données 2011)

A. La croissance démographique d'Eybens : une population stable

Après avoir connu une augmentation régulière de sa population depuis les années 1970, la commune voit sa population se stabiliser depuis 1999 malgré une augmentation de presque 400 résidences principales, ce qui s'explique par la baisse généralisée du nombre moyen des personnes par ménage.

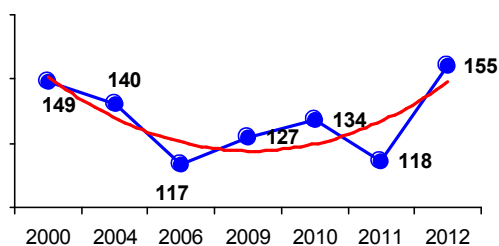
En 2011, la population¹ d'Eybens s'élève à 9 728 habitants, (48,1% d'hommes - 51,9% de femmes) soit une progression de 21,4% en 10 ans. Ce qui est deux fois plus important que le département de l'Isère sur la même période avec 10,6%.



Si on remonte plus loin, depuis 1962, Eybens a gagné 7 380 habitants, soit en moyenne une augmentation de 150 habitants par an (+2,9%). Sur la C.A Grenoble Alpes Métropole, la population a augmenté de 0,9% par an depuis 1962. La moyenne en France métropolitaine est de +0,6% par an.

Un renversement de la tendance depuis 1999.

Nationalement, l'évolution de population s'explique essentiellement par un solde naturel positif et à la marge par un solde migratoire positif. Localement, en revanche, les évolutions de population, notamment leurs variations dans le temps, sont directement liées aux variations du solde migratoire.

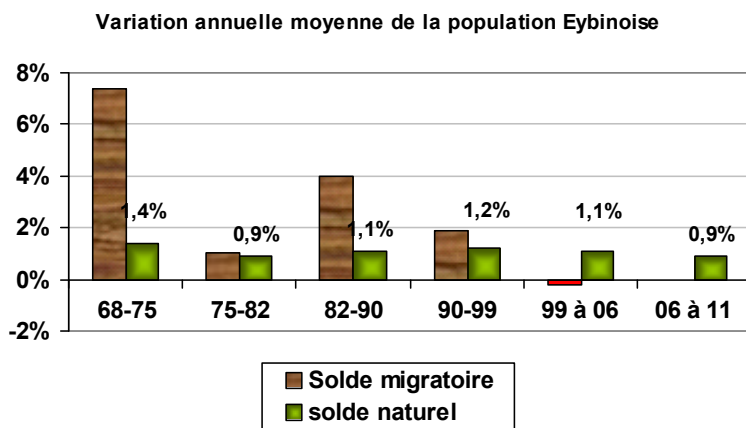


Si jusqu'en 1999, le nombre de personnes arrivant sur la commune était supérieur à celui des partants, cette tendance s'inverse sur les 10 dernières années. Le solde migratoire² est très faible en 2009, nulle en 2011.

Le solde naturel³ quant à lui n'a guère varié depuis 1968. Le nombre de naissances se situe toujours en moyenne autour de 130 pour environ 40 décès dans l'année. En 2011, le solde naturel passe au dessous des 1%.

Le solde naturel légèrement positif n'arrive donc pas à contrebalancer le solde migratoire légèrement négatif.

- 1 - La population d'une commune (ou population « municipale ») comprend : la population des résidences principales, la population des « communautés » de la commune, les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles. A partir du recensement de 2006, les étudiants majeurs en internat sont dorénavant comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement au lieu d'un rattachement à la population de la commune de leur résidence familiale.
- 2 Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.
- 3 Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.



La variation de la taille démographique d'un territoire est souvent une conséquence directe de son attractivité : des populations sont susceptibles de venir s'y installer, d'y rester pour des périodes plus ou moins longues, ou d'en partir, et ceci selon l'évolution de l'offre et du coût du logement.

A noter qu'Eybens a connu sa plus forte période de peuplement au début des années 70 avec + de 300 habitants par an, soit +7,3%.

La dynamique démographique d'Eybens est favorable sur les cinq dernières années, au regard de la C.A Grenoble Alpes Métropole . En effet, Eybens a gagné 390 habitants entre 2006 et 2011. Sa population a ainsi augmenté de 0,8% pendant que la C.A Grenoble Alpes Métropole ne gagnait que 0,3% d'habitants par an sur la même période.

B. Un vieillissement de la population indéniable.

(Source INSEE 2011 + CARSAT au 31/12/2013)

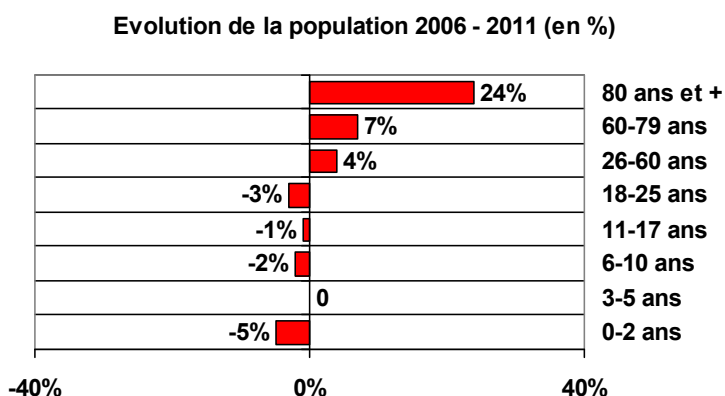
Depuis 2005, le nombre de naissances à Eybens se maintient et se situe autour de 130 naissances par an. Il se produit chaque année en moyenne un décès pour trois naissances. Malgré cela, Eybens voit sa population vieillir et suit en cela la tendance générale.

En effet, le graphique ci-dessous montre la forte augmentation des + de 80 ans en 5 ans : bien que le nombre de personnes soit encore faible (3,22% de la population totale), cette progression continue à s'amplifier surtout pour les 3eme et 4eme âge. Sur les dix dernières années, cela représente 96% de cette population . Cette tendance est générale mais amplifiée à Eybens .

Constat d'une diminution des populations les plus jeunes.

Si sur une période de 10 ans, les 0-2 ans avaient une progression de 27%, ces cinq dernières années, on assiste à une forte diminution de cette tranche d'âge.

Naissances domiciliées en 2013 : 141
Décès domiciliés en 2013 : 46



Le graphique ci-contre présente l'évolution de la population en 8 tranches selon les âges de la vie.

- 0 - 2 ans : petite enfance
- 3 - 5 ans : école maternelle
- 6 - 10 ans : école élémentaire
- 11 - 17 ans : collège/ lycée
- 18 - 25 ans : troisième cycle ou entrée dans la vie active
- 26 - 60 ans : vie active
- 60 - 79 ans 3ème âge autonome
- 80 ans et + : 4ème âge

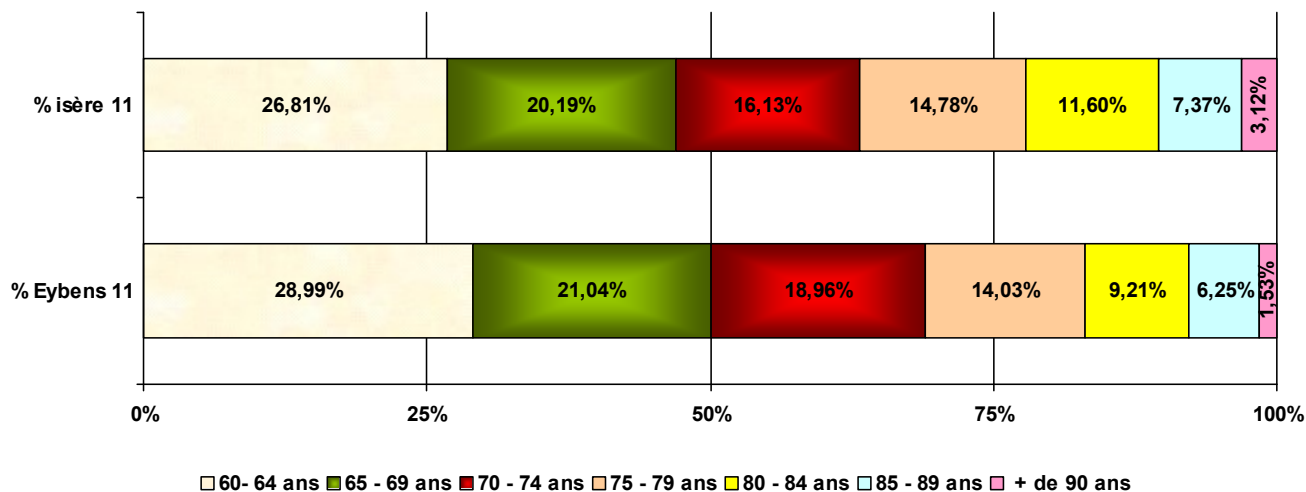
Au dernier recensement, les personnes de plus de 60 ans sont 1859 et représentent 19,5% de la population totale.

En 1999, la commune comptait 1 318 personnes de plus de 60 ans et 1 558 en 2006. Par rapport à 2006 , c'est une augmentation de 17% et 30% par rapport à 1999.

Quelle que soit la tranche d'âge, les femmes sont toujours numériquement supérieures aux hommes.

Personnes de plus de 60 ans par tranche d'âge.

Source INSEE 2011 - POB 1B



Sur la commune, 1 713 personnes sont à la retraite. 67% d'entre elles sont en couple contre 62,7% pour l'Isère et 60% pour l'agglomération.

Au 31/12/2012 , 19 retraités sont bénéficiaires du minimum vieillesse.

Le montant mensuel moyen d'un retraité eybinois est de 755,81€ soit 20€ de plus que sur le reste de l'agglomération.

53% des personnes de plus de 80 ans sont en situation d'isolement (ménage isolé). Cela ne veut pas dire que ces personnes n'ont pas de lien avec l'extérieur ; elles vivent seules à leur domicile. Ce sont davantage les femmes car elles vivent plus longtemps.

C. Une évolution dans la structure des ménages⁴ et de la famille⁵

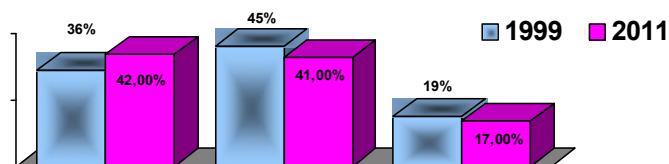
(Source INSEE - données 2011)

Si la population reste stable, en revanche, le nombre de ménages est en progression : en effet, 3 545 ménages étaient recensés en 1999, et 4 061 en 2011. Le nombre de personnes par ménage est donc en baisse régulière : de 3,5 personnes par ménages en 1968, la moyenne est passée à 2,7 en 1999, et se situe à 2,4 personnes en 2011.

Familles selon le nombre d'enfant de moins de 25 ans

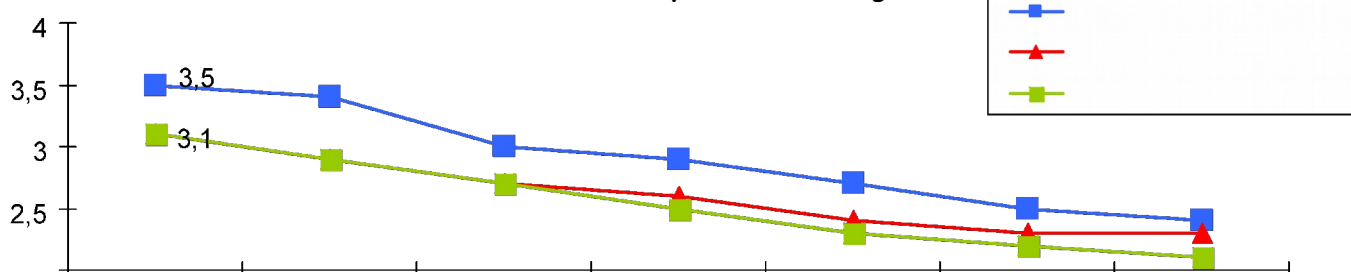
source INSEE

Ainsi, la taille moyenne des ménages a diminué depuis les années soixante, à l'image de la tendance nationale. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression du nombre de ménages de personnes seules et de couples sans enfants.



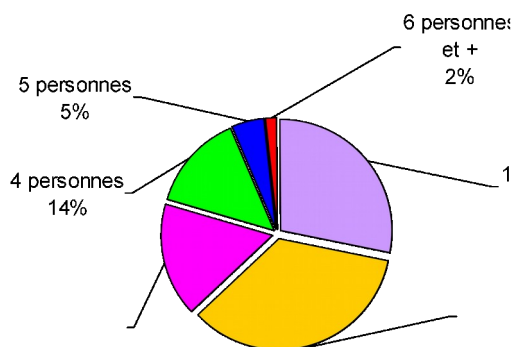
En revanche, le nombre de ménages ayant 2 enfants ou 4 enfants a augmenté de 1,1 point depuis 2006 . Les familles ayant trois enfants ont diminué de 1,5 points en 5 ans.

Evolution de la taille moyenne des ménages



Le nombre de personnes seules a augmenté entre 1999 et 2011, leur part dans la population est passée de 9% à 12% Elles représentent 28,28% du total des ménages avec une progression de 6 points par rapport à 1999.

Taille des ménages eybinois en 2011 en % du nombre des ménages (source INSEE)



Les hommes représentent 10,9% des ménages isolés, les femmes 17,4%. Cette progression tend à se rapprocher de la proportion de l'Isère (32%).

Eybens accueille donc une proportion de personnes seules largement plus faible que la CA Grenoble Alpes Métropoles (40%) .

4 **Un ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). **Un ménage, au sens statistique, peut ne comprendre qu'une seule personne, il est alors appelé « ménage isolé ».**

NB : le nombre de ménage augmente plus vite que la population car depuis plusieurs années, la taille des ménages diminue régulièrement partout en France et en Europe.

5 **Familles** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d'un couple de fait, et, le cas échéant, de ses enfants célibataires. Les membres d'un ménage n'appartenant pas à une famille sont dénommés « personnes isolées » (la limite d'âge de 25 ans pour être enfant d'une famille a été supprimée depuis 1990).

Les 1651 familles d'Eybens avec enfant(s) de moins de 25 ans.

Entre 2006 et 2011, le nombre de familles d'Eybens a augmenté (+ 292). Leur composition s'est modifiée, à l'image de la tendance nationale, avec une augmentation de la part des familles monoparentales.

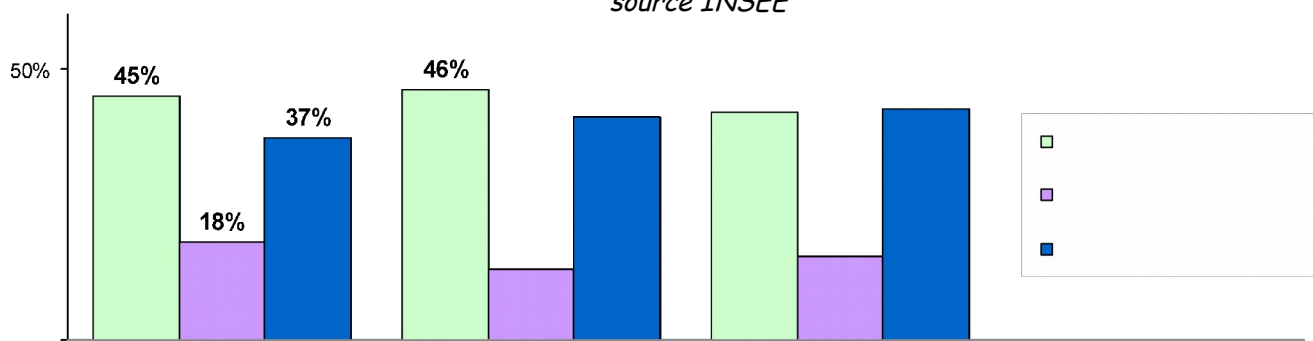
Ces dernières représentent 10,1% des familles avec enfants de la commune en 2006 et **12,5% en 2011** ce qui est largement plus que la proportion de la C.A Grenoble Alpes Métropole avec 8,8%.

En France Métropolitaine, la proportion de personnes seules dans la population est passée de 13% en 1999 à 15% en 2010. Elle reflète le vieillissement de la population et les phénomènes de séparations et de décohabitations (diminution de la taille moyenne des ménages). Ainsi, pour accueillir un même volume de population, le nombre de résidences principales nécessaires est de plus en plus grand.

Aujourd'hui, la structure de la population eybinoise se modifie sous l'effet du vieillissement : en effet, en 1999, les couples avec enfants représentaient 55 % des ménages. En 2009, ils ne représentent plus que 45% et en 2011, la tendance à la baisse continue avec 43% des ménages.

Si cette évolution se constate aussi sur l'ensemble du département, elle reste néanmoins plus particulièrement sensible à Eybens.

Composition des familles avec enfants
en % du nombre de familles
source INSEE

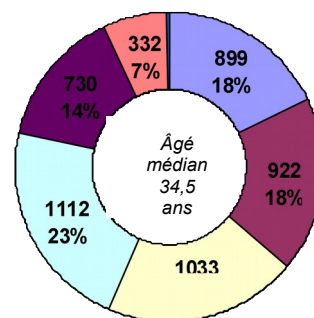
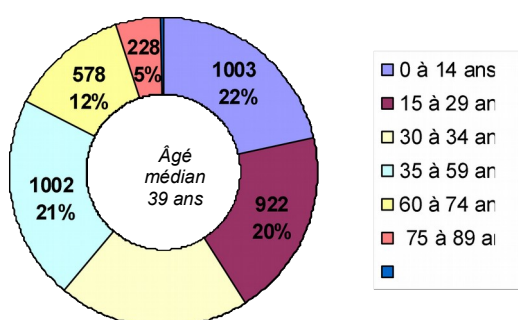
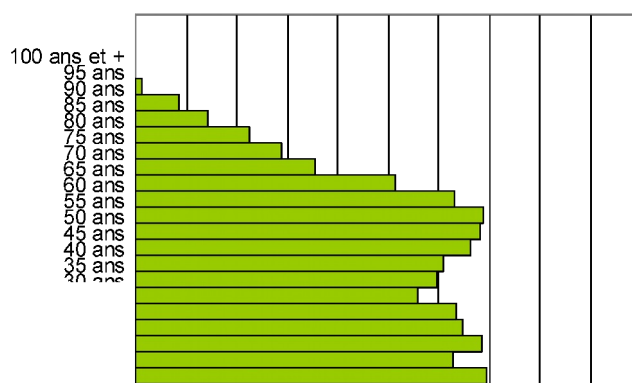
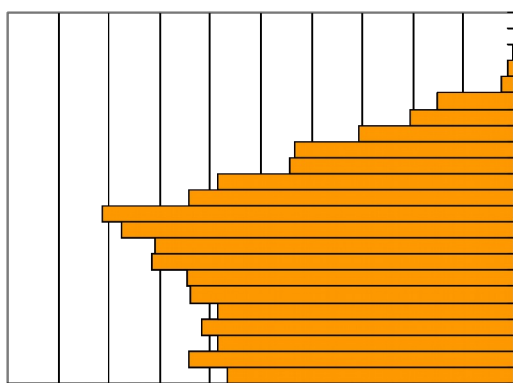
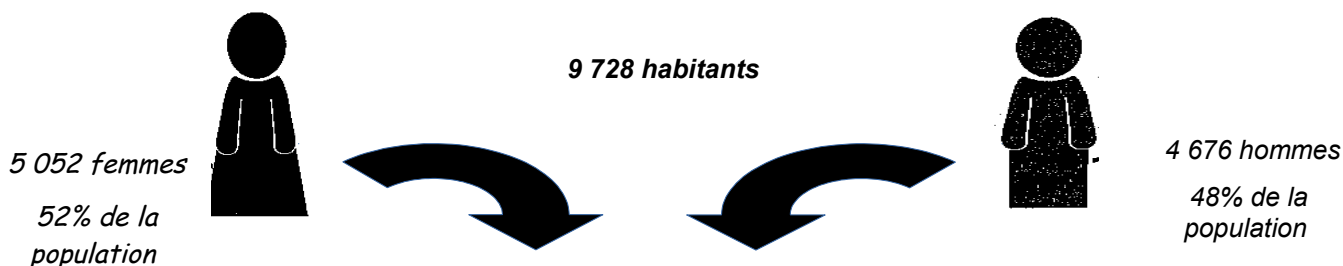


Il faut noter que la proportion de familles monoparentales est plus élevée que sur le reste du département et même que dans la METRO.

Les couples avec enfants perdent 24 points/1999 et le nombre d'enfants par famille diminue. Mais dans l'agglomération, Eybens reste une population plutôt familiale.

Les hommes seuls avec enfants représentent 21% des familles monoparentales. Il faut noter l'évolution rapide des hommes seuls avec enfants même s'ils restent minoritaires. Les femmes seules avec enfants représentent 79%.

Structure par âge 2011



Une femme sur deux est âgée de plus de 39 ans : une population plus âgée que celle de la C.A Grenoble Alpes Métropole (37 ans)
Un homme sur deux est âgé de plus de 34,5 ans : une population plus âgée que celle de la C.A Grenoble Alpes Métropole

On retrouve au niveau des ménages, la même tendance que dans l'agglomération avec une baisse des jeunes ménages au profit des plus âgés.

Par rapport à 1999, la population eybinoise se caractérise par :

- une diminution du nombre de femmes pour la tranche des 30 - 40 ans, ce qui peut laisser supposer que les jeunes femmes de 1999 sont parties faire leurs études et ne sont pas revenues. Cette tendance ne s'observe pas chez les hommes . Autre supposition : les femmes partent fonder leur famille sur une autre commune...
- un rétrécissement pour les 20 - 30 ans , moins marqué chez les hommes qui peut s'expliquer entre autre, par le départ des jeunes pour leurs études.
- Comme partout en France, la population âgée progresse fortement : 1 318 personnes étaient âgées de 60 ans et plus en 1999, elles sont 1 825 en 2011.

Cette dynamique est particulièrement marquée pour les plus âgées d'entre elles : celles âgées de 85 ans et plus sont 142 en 2011 contre 90 en 1999.

En 1999, la commune d'Eybens comptait 3292 jeunes de moins de 25 ans, soit 35% de la population. Ils sont aujourd'hui 3146, soit 32% de la population.

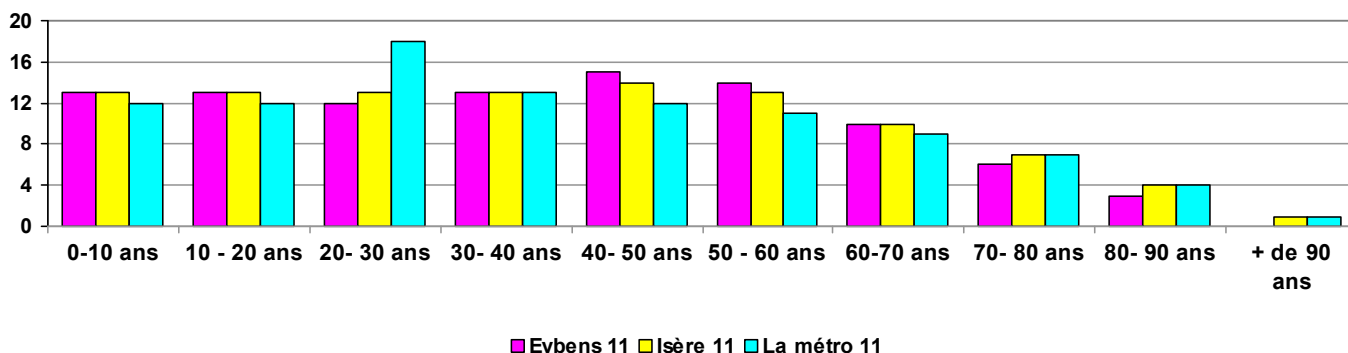
Si le nombre de jeunes a peu varié en 10 ans, c'est en revanche, la structure de la jeunesse par classe d'âge qui a changé par rapport à 1999 : avec une diminution des jeunes de 10 - 19 ans et une augmentation de la tranche des 20 - 25 ans.

Au recensement de 1999, la population de la commune était sensiblement plus jeune que la moyenne de l'agglomération. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée : les tranches d'âge de 45 ans et plus sont plus présentes à Eybens que sur l'ensemble de la métro et du département et les plus jeunes, en particulier les 15- 25 ans sont moins représentés.

Les personnes de plus de 65 ans représentent 19,51% de la population totale (21,34% dans le département et 21,17% dans l'agglomération).

Enfin, contrairement à 1999, la part des jeunes retraités fléchit : les 60 - 74 ans représentent 70% des plus de 60 ans, contre 73% en 1999, mais leur poids reste toutefois plus important à Eybens que sur l'agglomération et sur l'Isère .

**Comparatif - Population par tranches d'âge
en % de la population totale.
source INSEE**



L'indice de jeunesse⁶ est un bon indicateur du niveau de vieillissement de la population.

	1999	2006	2011
Taux de jeunesse	3,12	2,1	1,34

L'évolution de cet indice, durant les 10 dernières années, confirme le vieillissement de la population communale.

Désormais la commune d'Eybens compte un peu plus d'un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans alors qu'elle en comptait presque quatre pour une en 1999.

Cette forte baisse s'explique à la fois par la forte diminution de la part des moins de 20 ans mais aussi par l'augmentation du nombre des plus de 60 ans.

Il faut également noter que la population communale est cependant légèrement plus jeune que dans le département ou l'agglomération.

Taux de jeunesse METRO = 1,12

Taux de jeunesse Isère = 1,22

⁶ Le **taux de jeunesse** est le rapport du nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus.

Dans les années à venir, cette évolution devrait s'affirmer encore et ce en raison de différents phénomènes :

- la stabilisation et le vieillissement des populations de 40 à 59 ans dont le nombre, dans la population actuelle, est en forte augmentation.
- le départ de certains jeunes vers les grandes agglomérations pour y réaliser leurs études et s'installer dans la vie active.
- un solde migratoire légèrement négatif empêchant le renouvellement de la population .

D. D'importantes disparités dans les niveaux de revenus.

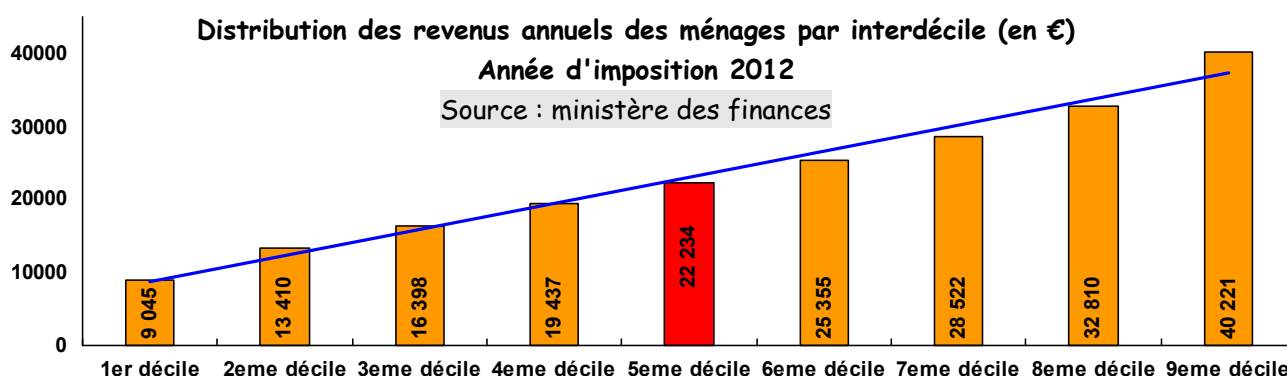
(Source DGFIP Déclaration 2012- Revenus 2011

Source INSEE 2011 - chiffres clés - revenus fiscaux localisés des ménages en 2011.)

Le nombre de foyers fiscaux⁷ s'élève en 2011 à 4 124 . 70,9% sont imposables contre 61,1% en Isère et 62,3% dans l'agglomération.

Les habitants de la commune ont un revenu fiscal de référence⁸ moyen net de 28 004€ (soit 2 333€ mensuel) . Cela représente 2 121 euros de plus que le revenu annuel net moyen de l'ensemble des habitants du département et de l'agglomération.

Si on prend en compte les revenus fiscaux redistribués par ménage occupant le même logement, leur distribution par tranche de 10% des ménages, est la suivante :



La **médiane**⁹ (5^odécile) se situe à Eybens à **22 233€ annuel** .

- Le premier décile du revenu fiscal par ménage est tel que 10 % des ménages déclarent un revenu inférieur à 9 045 € et 90 % des ménages présentent un revenu supérieur ;
- Le dernier décile du revenu fiscal par ménage est tel que 90 % des ménages déclarent un revenu inférieur à 40 221 € et 10 % des ménages présentent un revenu supérieur.

Il existe donc à eybens une grande disparité entre les plus hauts et les plus bas revenus .

Le rapport interdécile (D9/D1) est de 4,4.

Le pourcentage des revenus liés à l'activité salariée est de 70%. La part des pensions retraites et rentes représente 22%

⁷ **Foyer fiscal** : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage (par ex, un couple non marié dans lequel chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux).

⁸ **Revenu fiscal de référence** : Montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu, sous déduction de la CSG déductible, des charges déductibles et des abattements spéciaux (personnes âgées ou invalides, enfants mariés rattachés)

⁹ **La médiane** du revenu fiscal par ménage partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus au sein d'une zone.

Une comparaison avec l'impôt sur le revenu 2006 confirme la modification de la composition sociale des Eybinois . En effet, le nombre total de foyers fiscaux et le nombre de foyers fiscaux imposables à Eybens sont relativement stables depuis 5 ans, mais **les foyers fiscaux disposant de revenus plus élevés sont en forte augmentation** : Les revenus de moins de 15 000 € sont passés de 36 % à 28 %. Les revenus de plus de 23 000 € sont passés de 64 % à 71 %.

E. Une ville dynamique.....du mouvement.

(source : Insee, fichiers détails mobilité scolaires et professionnelles R.P 2011)

Eybens c'est aussi, au quotidien ... une ville en mouvement avec 1053 personnes supplémentaires du fait des mobilités scolaires et professionnelles.

3 526 personnes quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu de travail, soit 78,71% de la population de plus de 15 ans ayant un emploi quand 5 832 personnes font le trajet inverse .

1 367 scolaires et étudiants quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu d'étude, quand 94 collégiens et une dizaine d'élémentaire font le trajet inverse.

Personnes (de 5 ans et plus) habitant cinq ans auparavant :	Eybens	C.A. Grenoble Alpes Métropole
La même région	97,49%	95,25%
La même commune	91,50%	90,47%
Le même logement	88,08%	85,21%

Chaque année, les ménages quittant la commune sont plus nombreux que les ménages arrivants (200 ménages arrivent sur la commune quand 230 ménages partent).

En 5 ans, seulement 8,5 % de la population eybinoise s'est renouvelée. (population habitant hors de la commune 5 ans auparavant) alors que le taux atteignait les 25% de la population les années précédentes . Les eybinois ont donc désormais tendance à être stables dans leur commune et surtout dans le même logement (88% contre 85% dans la métropole).

Le renouvellement des habitants de la zone métropolitaine est quant à lui de 9,53%.

D'une manière générale, les migrations vers les communes proches sont souvent motivées pour raisons économiques et sociales, liées à la nécessité de trouver un logement adapté aux besoins des ménages. Les migrations plus lointaines s'expliquent plutôt par des motifs liés directement à l'accès à l'emploi ou à la poursuite d'une formation. Les évolutions des coûts de logement peuvent influencer fortement les mobilités de population : elles favorisent l'accueil des populations aisées sur les territoires les plus « chers » ; elles génèrent des départs des centres ville chez les ménages modestes pour accéder à la propriété ; elles limitent les départs des plus démunis vers un logement plus adapté, faute de moyens.

Les dynamiques migratoires se concentrent principalement sur les couples avec enfants et les personnes seules puis, dans une moindre mesure sur les couples sans enfants et enfin les familles monoparentales.

II. L'ACTIVITÉ ET LE CHÔMAGE

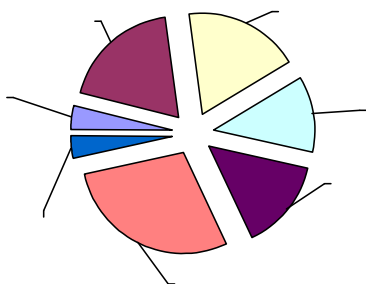
(source : Insee, fichiers détails mobilité scolaires et professionnelles R.P 2011)

A. La catégorie Socio-professionnelle de la personne de référence.

On assiste depuis 10 ans à une augmentation du nombre de personnes ayant fait valoir leurs droits à la retraite, **elles représentent plus du quart de la population eybinoise (28%)**.

Pour les actifs, on observe une baisse de 11% de la catégorie des artisans commerçant et chefs d'entreprises . Il en est de la même tendance pour les "professions intermédiaires" avec une baisse de - 7% par rapport à 1999. Les cadres eybinois progressent légèrement et on note qu'ils augmentent nettement plus dans l'agglomération. Les employés quand à eux ont augmenté de 21% en 10 ans.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle



Par rapport à la CA Grenoble Alpes Métropole, la population d'Eybens se caractérise par une plus forte proportion de cadres et de professions intermédiaires.

La structure par âge de la population eybinoise a évolué par le biais du vieillissement des populations sédentaires (naissances, décès et avancée dans l'âge des populations) combiné à celui des mouvements migratoires. Les mobilités résidentielles sont un facteur important d'évolution des populations à un niveau local. Elles sont aussi fortement liées à l'évolution du parc de logements.

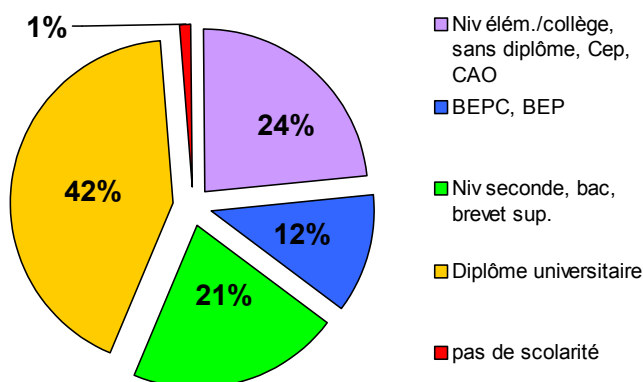
B. Un niveau d'étude plutôt élevé



Si le niveau de formation à Eybens est globalement élevé la situation des 15-24 ans montre une augmentation du nombre de jeunes ne poursuivant pas d'études avec un taux nettement plus élevé qu'en Isère (86,6% contre 57,5%) et 19,26% n'ont aucun diplôme, ce qui est plutôt élevé.

Personnes de + 15 ans ou plus ayant terminé leur étude

Source INSEE 2011



Le niveau de formation des Eybinois est élevé. 36% des personnes de 15 ans et + non scolarisés présentent un niveau de diplôme élevé (diplôme universitaire 1er et 2ème cycle) contre 30% en Isère et 36,8 pour la CA Grenoble Alpes Métropole.

Les bas niveaux de formation (brevet des collèges ou moins) concernent 26,7% des 15 ans et plus hors formation (29,6% pour la CA Grenoble Alpes Métropole).

Eybens se caractérise par un plus faible pourcentage de personnes sans diplôme (15% à Eybens contre 18,1% pour la Métropole).

Les arrivées et départs des populations de hauts niveaux de formation s'équilibrent.

24% des actifs occupés sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures en 2011, contre 25,3% pour la CA Grenoble Alpes Métropole.

43,6 % sont employés ou ouvriers, contre 42,2% pour la CA Grenoble Alpes Métropole.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures ont augmenté entre 1999 et 2011 ; les employés et ouvriers se sont stabilisés et les professions intermédiaires ont diminué.

C. Une population plutôt active.

La population active¹⁰ d'Eybens s'élève à 4 490 personnes, soit 46,1 % de la population totale. La part des actifs ayant un emploi est stable et reste plus forte que sur le reste de l'agglomération (42,3%).

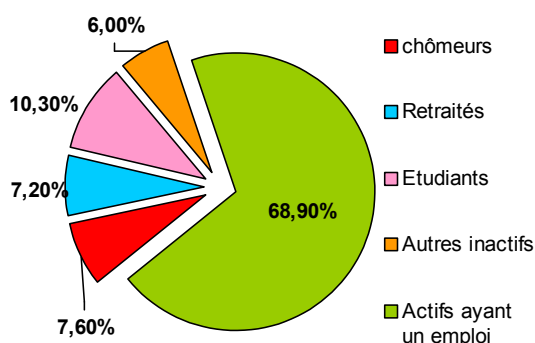
Eybens se caractérise par un plus grand nombre d'emplois (7463) que d'actifs (4490) (voir définition en vas de page).

68,9% des actifs ont un emploi.

19,9% des Eybinois habitent et travaillent sur la commune.

Le mode de transport massivement utilisé pour se rendre au lieu de travail reste l'automobile 72,4%. Seulement 10% des ménages ne possèdent pas de voiture.

Population de 15 ans à 64 ans
par type d'activité
Source INSEE 2011



Chômage des 15 - 64 ans
Source INSEE 2011

	2011	2006
Nombre de chômeurs	492	389
Taux de chômage en %	9,9	8,3
Taux de chômage des hommes	10,4	7,3
Taux de chômage des femmes	9,5	9,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47,8	56,2

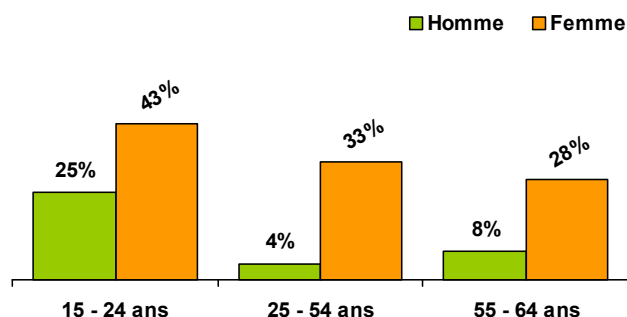


La part des femmes actives est en progression (59,4% en 1999 et 73,7% en 2011) et est plus importante que dans la Métro (68,4%). La part des femmes actives occupant un emploi est plus élevée à Eybens que sur le reste de l'agglomération et du département. (66,7% - 62,2%).

Temps partiel 2011- comparatif homme/femme

Cependant, les femmes sont aussi plus souvent à temps partiel : en effet, 33% des femmes actives en situation d'emploi sont à temps partiel contre seulement 6,9% des hommes.

Si les femmes travaillent certes davantage à temps partiel que les hommes, les écarts tendent à diminuer.



¹⁰ La population active regroupe la population active occupée de 15 à 64 ans (appelée aussi « population active ayant un emploi) et les chômeurs.



D. Un accès inégal à l'emploi

A partir de mars 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements statistiques (catégories A,B,C,D,E).

La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78h au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C).

Par ailleurs, certaines personnes inscrites à Pôle Emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

La situation au regard de l'emploi reste plus favorable à Eybens que sur le département (taux de chômage = 10,7%) et l'ensemble de l'agglomération (taux de chômage = 12,1%).

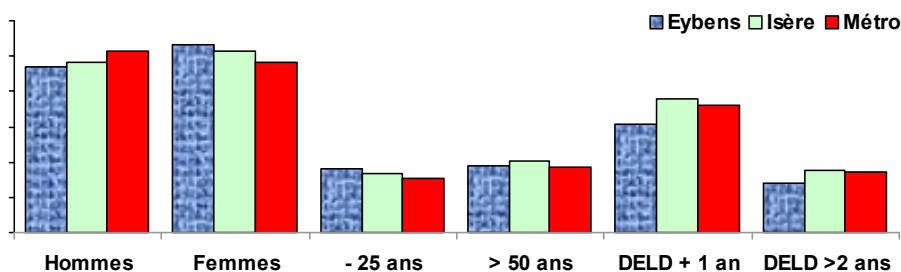
Le taux de chômage¹¹ est égal à 9,6% et est en légère hausse depuis 2006 (8,3%).

Même si elle connaît une amélioration plus franche, la situation des femmes au regard de l'emploi est plus difficile que celle des hommes. Toutefois, l'écart entre les hommes et les femmes devient moins marqué.

Le taux de chômage des femmes progresse moins vite que celui des hommes. Le taux de ces derniers a augmenté de 3 points en 5 ans, alors que celui des femmes n'a pas évolué. De même la part des femmes parmi les chômeurs a diminué de 8,4% en 5 ans.

Structure du chômage au 31/12/2013 - Données brutes - catégories ABC -

Source : Pôle emploi

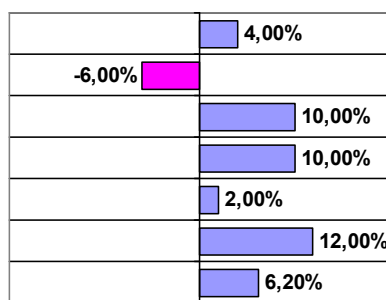


En 2013, les jeunes eybinois de moins de 25 ans représentent 18% des demandeurs d'emplois contre 15,5% sur le reste de l'agglomération.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et +) sont inférieurs au reste du département ou de l'agglomération.

Répartition des chômeurs selon leur type

En revanche, l'évolution de la structure du chômage entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013 (source : pôle emploi -catégories ABC) montre que les hommes connaissent une difficulté à l'emploi supérieure aux femmes. Ils représentent 46,7% des demandeurs d'emplois avec une augmentation annuelle de 12% entre 2012 et 2013.

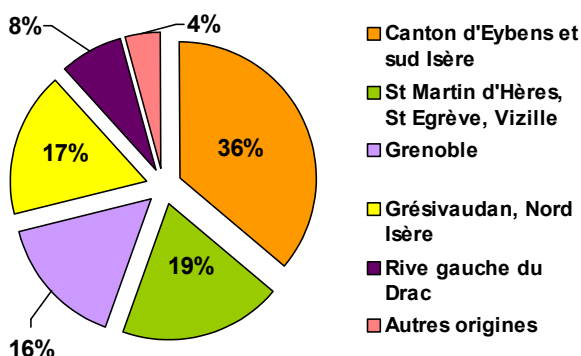


¹¹ Le Chômage Les données INSEE concernant le chômage sont déclaratives. Sont comptabilisés comme chômeurs les actifs qui déclarent chercher un emploi qu'ils soient ou non inscrits au pôle emploi.

Toutes les catégories de demandeurs d'emplois ne sont pas touchées de manière égale. La situation semble s'être améliorée notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée de + d'un an, avec une baisse sensible de -6%.

Aux deux extrémités de la vie active, ce sont les plus jeunes et les seniors qui sont le plus impactés par l'augmentation du chômage, ce qui se confirme par la contraction des emplois à durée déterminée et les missions d'intérim.

En 2011, 207 jeunes ont été suivis par la mission locale, dans le cadre de leur recherche d'emploi. Le nombre de jeunes accueillis pour la première fois sur l'année 2011 s'élève à 80, soit 38% de l'ensemble des accueils. 80% des nouveaux accueillis ont entre 18 et 25 ans.



Par ailleurs, la MCPEF constate une augmentation du nombre de personnes issues des communes alentours telles Saint Egrève, Vizille et Saint Martin d'Hères. En revanche, les jeunes du grésivaudan, rives gauche du drac et nord Isère ont « désertés » Eybens par rapport à l'année précédente.

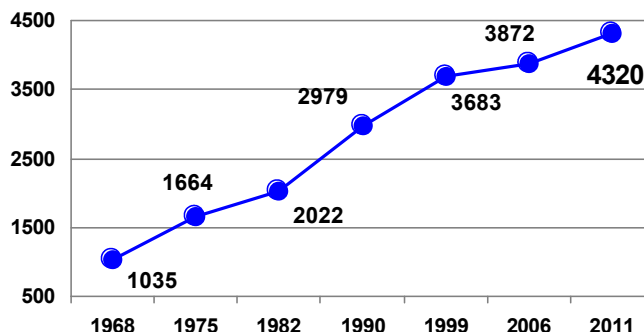
III. LE LOGEMENT À EYBENS

(Source INSEE 2011 - RP logement)

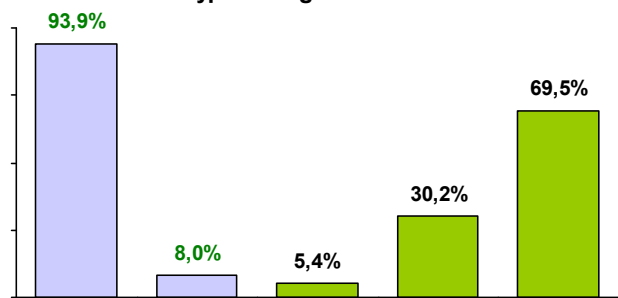
Le nombre de logements à Eybens en 2011 est 4 320 ce qui représente 93,9% de résidences principales.

Le nombre de logements vacants à Eybens a augmenté de 168% en 5 ans passant de 86 en 2006 à 231 en 2011.

Evolution du nombre de logement



Type de logements



En 5 ans, 288 logements ont été créés sur Eybens.

86% des logements ont plus de 3 pièces .

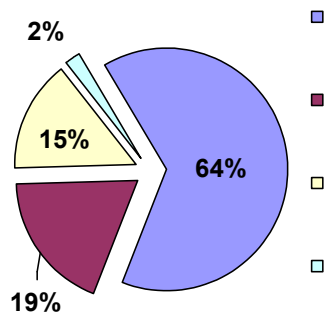
71% des logements ont au moins un emplacement réservé au stationnement et 90% des ménages ont au moins une voiture (40,3% des ménages en ayant au moins 2).

49% des ménages locataire du secteur privé ont moins de 40 ans.

54,6% des ménages locataires du secteur public ont entre 40 et 64 ans. 10,38% ont plus de 65 ans.

A. Une forte proportion de propriétaires

La typologie des occupants



63,8% des Eybinois sont propriétaires de leur logement et cette tendance est restée stable depuis 10 ans.

37,3% des cadres et professions intermédiaires sont propriétaires : 12% sont propriétaires d'une maison (contre 4% pour les employés et ouvriers) et 25% sont propriétaires de leur appartement.

Au 31 décembre 2011, 719 ménages bénéficient d'une aide au logement sur Eybens (678 en 2012, soit une progression de 6%). 45,4% des allocataires bénéficient d'une aide au logement et 38,9% de la population couverte par la CAF. Cette situation semble correspondre à la

diminution du nombre de personnes par ménages .

B. Une demande de logements sociaux en augmentation

Au 31 décembre 2013, 849 logements publics composaient le parc public d'Eybens. Parmi eux, on comptait 12 hébergements et 27 « équivalents logements » de l'EHPAD Claudette Chesne (80 lits).

Au sens de la loi SRU, la ville compte au 1er janvier 2013, 19,38% de logements publics (source Etat -DDT)

En 2012, Eybens se situait en 8e position des communes de l'agglomération au regard de la loi SRU, derrière Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Pont-de-Claix, Saint-Martin le Vinoux, Fontaine, Domène, Grenoble qui ont dépassé le seuil des 20%.

Au 1er janvier 2014, 2 165 Isérois avaient fait une demande pour un logement public à Eybens, 2 037 habitaient l'agglomération grenobloise .

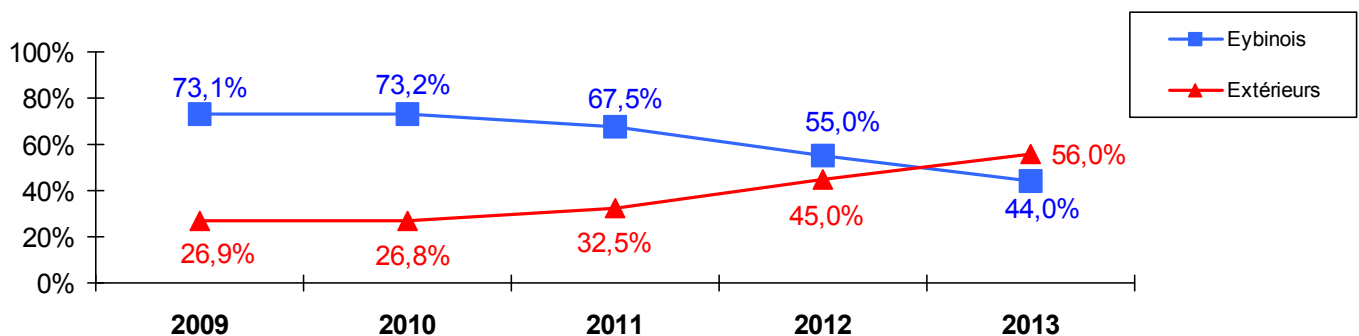
Sur ces 2 165 personnes, en 2013, 230 ont fait enregistrer leur dossier à Eybens ou se sont manifestés auprès du service Logement pour que leur dossier soit examiné par le groupe de travail logement.

Le nombre de nouveaux dossiers de demande de logement public ne cesse d'augmenter depuis 2009 . Cette hausse s'est particulièrement accentuée ces deux dernières années passant de 145 demandes étudiées en 2011 à 230 en 2013, soit une augmentation de 56,6%.

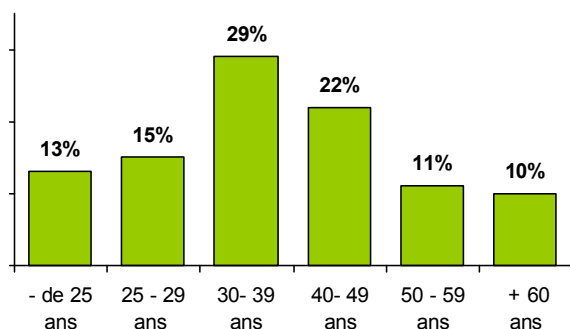
Le nombre de demandeurs extérieurs est en forte augmentation + 63 % entre 2012 et 2013. La forte augmentation des demandeurs extérieurs, la part des nouveaux demandeurs eybinois est en baisse depuis 2010 : - 39,8% entre 2009 et 2013.

En 2013 la part des demandeurs extérieurs dépasse la part des demandeurs eybinois.

Origine géographique des demandeurs 2009 - 2013 (en %)



Part des nouveaux demandeurs par âge



Toutes les catégories d'âges sont en augmentation depuis 2009 excepté les plus de 60 ans qui ont augmenté jusqu'en 2012 et sont un peu moins nombreux en 2013.

Les 30 - 50 ans sont les plus nombreux à solliciter Eybens pour une demande de logement public, ils

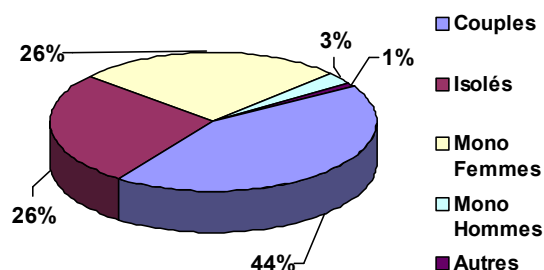
représentent plus de la moitié des demandeurs.

Le nombre de demandeurs de moins de 25 ans a été multiplié par 4 sur la période 2009 -2013.

La composition des ménages demandeurs de logements publics en 2013 (en%)

En 2013, les demandeurs étaient en grande majorité des couples, des personnes seules et des femmes seules avec enfants. Ces trois catégories représentaient 96% des demandeurs.

Les femmes seules avec enfants représentent 1/4 des demandes.



Depuis 2011, les couples représentent la catégorie la plus importante des demandeurs. (86 nouveaux couples demandaient Eybens en 2013.)

Les couples sans enfant (28) sont les plus nombreux en 2013 suivis des couples avec deux enfants (22).

En 2013, 56 nouvelles demandes de logements à Eybens concernaient des femmes seules avec enfants. De manière générale, on observe une augmentation générale des femmes seules avec enfants entre 2012 et 2013 : + 27%.

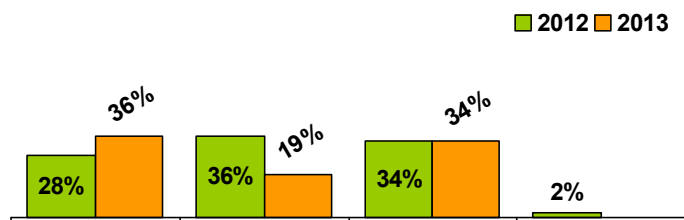
C. Les attributions de logement à Eybens

Source - service Logement

Trois motifs de demande de logement peuvent être cochés dans les dossiers de demandes de logements. 36 motifs différents ressortent des nouvelles demandes de logements en 2013 dont les principaux sont :

- Logement trop cher = 22% (en lien avec les demandes d'aide de la commission permanente)
- Logement trop petit = 14%
- Hébergement = 7%
- Séparation = 8 %
- Problèmes d'environnement = 6%

Composition des ménages - attributions 2013 en %



En 2013, les couples sont les principaux nouveaux locataires 45% suivis des familles monoparentales 36%.
Les personnes seules ne représentent que 19% des attributions.
La répartition des attributions selon la composition familiale est différente de 2012. Cela dépend des typologies de logements vacants.

La part des familles monoparentales a augmenté de 28,5%.

Le reste des attributions concernent des colocations.

De manière générale en 2012 et 2013, les femmes seules avec enfants représentent la majorité des familles monoparentales ayant eu une attribution (86% de l'ensemble des familles monoparentales en 2013).

- Les femmes seules avec enfants et les hommes seuls avec enfants augmentent entre 2012 et 2013.
- Les femmes seules avec 1 ou 2 enfants représentent la majorité des femmes seules avec enfants en 2013, 25% de l'ensemble des attributions.

En 2013, la majeure partie des attributions concernent les 30 - 49 ans avec une forte proportion des 30 - 39 ans (39% des attributions)

Le nombre d'attributions pour les plus jeunes (- de 25 ans) et les plus âgés (+ de 60 ans) est assez stable depuis 2009.

D. Les réponses du C.C.A.S en matière de logement

• Prévention expulsions :

119 dossiers examinés en 2013 soit + 95 % (61 dossiers/2012), qui représentent 65 ménages en situation d'impayé de loyer soit + 58,5 % (41 ménages /2012).

Le partenariat avec la plupart des bailleurs, le service logement, les services du CGI, se consolide dans des relations de confiance qui permettent une analyse partagée et la recherche de solutions adaptées. Les usagers prennent leur place dans ce processus.

Le contact direct avec l'usager, notamment lors de la tenue des commissions, permet aux partenaires de poser un discours commun qui le responsabilise.

Aucune expulsion n'a été réalisée en 2013

• Hébergements :

• Temporaires

8 hébergés en 2013 : 6 jeunes de - 33 ans, et « 2 adultes »

4 sorties d'hébergement : 2 en logement autonome, 1 hébergé chez un tiers, 1 rupture pour non respect des termes du contrat.

Durée moyenne de l'hébergement : près de 6 mois

Partenariat avec le POHI (Pôle Orientation Hébergement Insertion - dispositif d'agglomération), et avec les référents sociaux. Le partenariat avec les services pour faire effectuer des travaux dans les hébergements est plus compliqué

- Hébergement insertion Roms de l'UE :

Une maison, mise à disposition par l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) permet d'accueillir une famille de 11 personnes sur le territoire communal. Le partenariat se renforce (Métro, CCAS Grenoble, Roms Action, Médecin du Monde, Secours Catholique..) Le maillage fonctionne.

- Hébergement hivernal du 28 janvier 2013 au 15 avril 2013 (76 jours)

A la demande des services de l'État (DDCS), 2 sites ont été mobilisés durant la période hivernale. Gestion AREPI en partenariat avec la ville, d'une part, et le SIEGREV d'autre part.

14 personnes hébergées Villa Nocca 7 adultes (dont 3 jeunes majeurs et 7 enfants)

4 familles hébergées dans les vestiaires du vélodrome (15 personnes - 8 adultes et 7 enfants). Scolarisation de 3 enfants à l'école du Bourg.

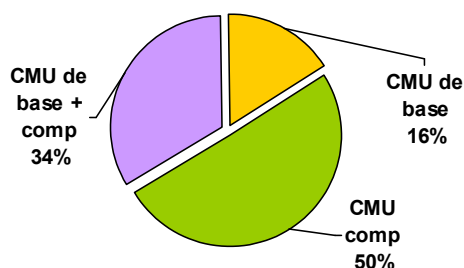
A la sortie, les familles ont été hébergées par la Relève, à la résidence Jules Vallès, jusqu'à l'été 2014, date à laquelle la résidence a fermé. Elles ont ensuite trouvé abri dans des squats.

IV. SANTÉ

(Source CPAM)

A. La population affiliée à la CMU

CMU par catégorie au 31/12/2013



Au 31/12/2013, **207 personnes** étaient affiliées à la CMU¹², ce qui représente **2,13%** de la population communale. La CMU couvre 471 personnes, assurés et ayant droits, soit **4,8%**.

49,8% des bénéficiaires de la CMU ouvrent droit uniquement à la CMU au titre de la complémentaire, c'est + 4pts par rapport à 2012. Ce sont généralement des ménages qui travaillent mais dont le niveau de revenu est insuffisant pour prendre en charge les frais liés à une mutuelle complémentaire.

Le plafond de ressources pour bénéficier de la CMU complémentaire est de 707 € par mois pour une personne seule et de 1485 € par mois pour une famille de 4 personnes. (plafond au 1er septembre 2013).

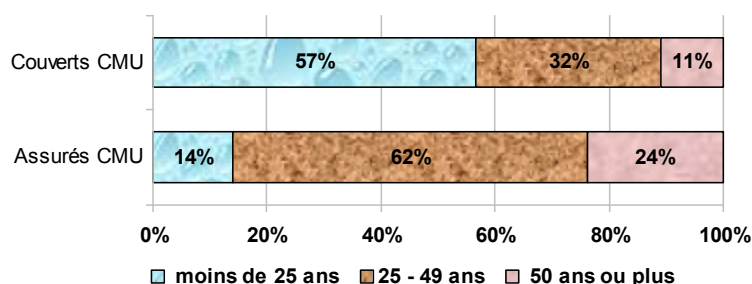
12 - CMU : Couverture Maladie Universelle

Bénéficiaires CMU par âge

Source CPAM

Plus de la moitié des assurés sont des femmes (67,1%).

Plus de la moitié des personnes couvertes par la CMU sont des jeunes de moins de 25 ans, ce qui représente 267 jeunes contre 223 en 2012 (augmentation de 4 pts par rapport à 2012).



B. L'état des lieux et les réponses du C.C.A.S en matière de santé

Les accompagnements aux droits consistent essentiellement à un accompagnement administratif (dossier CmuC, Aide à la complémentaire santé, Secours exceptionnel CPAM et aide pour se repérer dans le système de soins (choix d'une mutuelle, réalisation de devis pour prothèses dentaires ou auditives). Au delà de l'aide administrative, près de la moitié des personnes ont été en demande d'un soutien et accompagnement aux démarches de santé dans un contexte de découragement, de renoncement aux soins et de fragilité psychosociale : temps d'écoute, dynamisation sur un projet de mieux être, accompagnement vers des lieux ressources gratuits (Centre de planification, lieux d'écoute gratuits, services d'addictologie...), accompagnement vers du lien social (activités du Centre social notamment)

Sur les 33 ménages accompagnés, 9 ménages ont bénéficié d'un accompagnement renforcé : rencontres régulières, accompagnement parfois physique vers un lieu "ressources santé".

54 % des personnes accompagnées sont des personnes isolées.

Près de 3/4 des personnes accompagnées ont plus de 50 ans et 39 % ont 65 ans et plus. A noter que les 16/25 ans non représentés peuvent bénéficier d'un accompagnement global, y compris santé au sein de la Mission locale.

85 % des personnes accompagnées sont sans activité professionnelle soit parce qu'elles sont à la retraite (45 %) soit demandeurs d'emploi (24 %) ou sans profession (15%)

Santé mentale : réponse

La prise en charge pour les hospitalisations sous contrainte SDRE¹³ varie chaque année et nécessite un partenariat avec le CMP¹⁴ et le CHAI¹⁵ en lien avec le service local de solidarité, la police municipale et la gendarmerie .

13 SDRE : Soins à la Demande d'un Représentant de l'État

14 CMP : centre Medico Psychologique

15 CHAI : Centre Hospitalier Alpes Isère

V. LA SITUATION DES AÎNÉS - LES RÉPONSES DU C.C.A.S

A. L'investissement des aînés sur la commune

LEUR IMPLICATION DANS LES ASSOCIATIONS

La désignation de « retraité » ou personne âgée est réductrice. En fait les retraités et personnes âgées sont seulement retirés de l'activité professionnelle et en aucune façon de tout le reste. Ce « reste » est par ailleurs sans limite puisque les retraités bénéficient de la totalité d'un temps libre.

La réalité est ici démontrée qu'une grande partie des retraités participe activement à la vie économique et sociale de notre ville, qu'une partie d'entre eux consacre leur temps et leur talent à la vie de la commune, à la généralisation de la culture, à la défense de nobles causes ; autant de secteurs qui, sans eux, seraient en déclin voire en disparition.

En effet, parmi les associations eybinoises subventionnées par la ville et le CCAS, ce n'est pas moins de 422 bénévoles de plus de 60 ans qui se sont engagés librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de leur temps familial.

Les motivations de cet engagement bénévole des retraités traduisent majoritairement le sentiment d'utilité à la société et de défense à la cause soutenue par l'association choisie. C'est aussi un besoin de solidarité, une envie de continuer à côtoyer d'anciennes relations de travail ...

Au niveau national, 58% de séniors sont ainsi membres d'au moins une association. 50% des dirigeants du monde associatif sont des retraités.

Outre leur implication dans les associations, on peut noter en aparté que les retraités, quand ils le peuvent sont une source d'aide économique à la famille et pour un grand nombre d'entre eux une source d'aide en temps accordé à cette même famille. Dans leur rôle de grands-parents, les retraités apportent une relation intergénérationnelle tout à fait privilégiée à leurs petits-enfants.

L'ensemble de ces évidences nous amènent à conclure que les retraités sont une chance pour la commune et la famille et en cela ils sont réellement « indispensables ».

B. L'allocation Personnes Âgées (APA)

(Source : conseil général 38)

L'Allocation Personnes Âgées à domicile est une prestation financière ayant pour but d'aider la personne âgée à se maintenir à domicile malgré un état de dépendance plus ou moins avancé. Elle peut couvrir des dépenses variées (Service d'aide à domicile, portage de repas...).

Les personnes âgées bénéficiant d'une APA à domicile résident surtout dans le cœur urbain de l'agglomération. Le nombre de personnes concernées augmente fortement, notamment dans les petites et moyennes communes. L'entrée dans la dépendance des premières générations du baby-boom explique cette tendance.

Avec 83 ans de moyenne d'âge, la courbe des bénéficiaires de l'APA forme une cloche dont le pic se situe aux alentours des 87 ans.

Au 31/12/2013, 138 personnes bénéficient de l'APA¹⁶ soit 12,5% de la population des plus de 65 ans. (91 bénéficiaires au 31/12/2012, soit près de 51% de plus en 1 an.)

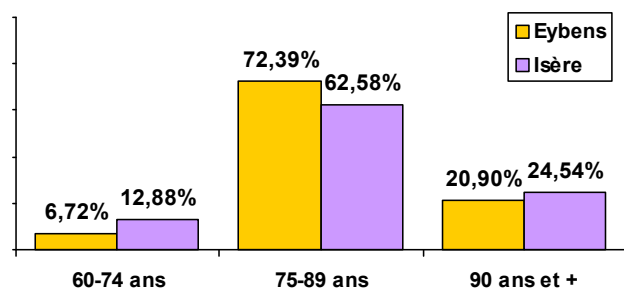
Le public bénéficiaire de l'APA reste majoritairement féminin (72%).

64,5% des bénéficiaires APA le sont à leur domicile ; 35,5% des bénéficiaires sont donc en établissement.

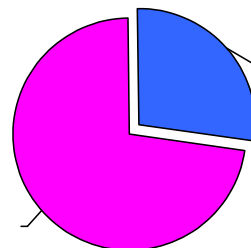
16 APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

Age des bénéficiaires de l'APA

Source CG 38



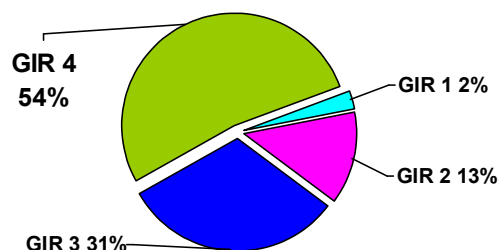
Répartition par sexe



Le public Eybinois a tendance à entrer moins vite dans la dépendance que le reste du département. Ce sont les 75-89 ans qui sont le plus représentés sur Eybens parmi les bénéficiaires de l'APA. Ils représentent 72,39% des bénéficiaires .

Répartition par GIR

En 2013, 84,27 % des bénéficiaires APA sont évalués en GIR 3-4 , c'est à dire encore assez autonomes dans les actes de la vie quotidienne. 1 personne sur 6 est en situation de dépendance lourde et a besoin de la présence quotidienne de personnel qualifié pour assurer leurs besoins vitaux : soins d'hygiène, aide à la prise des repas...(positionné en GIR 1-2. (source - pôle gérontologie - Eybens)).



A Eybens, les chiffres de la dépendance montre un recul de cette dernière, étant donné que les personnes évaluées en GIR 1-2 connaissent une baisse depuis 2009. Parallèlement celles évaluées en GIR 3-4 sont en hausse depuis 2009.

Réel recul de la dépendance ou frein budgétaire ?

Les personnes très dépendantes sont pour la plupart entrées en EHPAD. Il est à noter que les critères d'évaluation de la dépendance sont plus restrictifs qu'auparavant.

C. Les réponses du CCAS à la dépendance

1) LA CONVENTION APA

L'allocation personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), à domicile relève d'une compétence propre du Président du Conseil Général (ou départemental).

L'article L 232-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles permet aux départements de passer convention pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) et particulièrement celle des plans d'aide.

Sur ce fondement, le Conseil Général de l'Isère a confié les conditions d'évaluation et de mise en œuvre des plans d'aide, leur suivi et leur adaptation aux Centres Communaux d'Action Sociale qui disposent d'un service social afin de mettre en place une organisation qui garantisse aux usagers les meilleures conditions d'accès à leurs droits.

Le traitement d'une demande d'APA comprend les missions suivantes :

- l'accueil et l'information des demandeurs → **CCAS**
- la réception de leur demande → **CCAS**
- une instruction administrative → conseil général (ou départemental)
- une instruction médico-sociale comprenant une phase d'évaluation et une phase de proposition de plan d'aide → **CCAS**
- la décision d'attribution → conseil général (ou départemental)
- la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide (révision et renouvellement) → **CCAS**

Instruction médico-sociale

✓ **Phase d'évaluation**

Pour chaque première demande, le CCAS effectue au moins une visite à domicile pour :

- évaluer la situation médico-sociale et les besoins du demandeur : état de dépendance, aides existantes, environnement familial et social, etc. ; cette évaluation est effectuée en utilisant la grille de référence (grille AGGIR).
- recueillir, en concertation avec la personne âgée et sa famille, tous les éléments pouvant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'aide prévu au code de l'action sociale et des familles.

✓ **Phase de proposition**

Dans un délai de trente jours à compter de la date du dépôt du dossier de demande complet, le CCAS présente en réunion de l'équipe médico-sociale du Département, une proposition de plan d'aide personnalisé détaillant les services et prestations nécessaires pour garantir le maintien à domicile du demandeur d'APA ; dans ce but, il participe systématiquement aux réunions de l'équipe médico-sociale du Département.

✓ **Mise en œuvre et suivi du plan d'aide**

Une fois le plan d'aide décidé par le Département, le CCAS doit mettre en œuvre ce plan :

- en veillant à l'adéquation entre les besoins et les réponses apportées, en coordination avec les différents partenaires ;
- en proposant, après une évaluation de la situation médico-sociale et des besoins du bénéficiaire qui peut nécessiter une visite à domicile, la révision du plan d'aide, en nature ou en volume ;
- en déclenchant le renouvellement du plan d'aide ;
- en participant à la mission générale de protection des bénéficiaires de l'APA vulnérables dans les cas de risques de danger ou de danger avéré.

Avantages de la convention :

1. connaissance des situations de dépendance sur la commune
2. accompagnement des familles dans les démarches.
3. réactivité des évaluations
4. suivi des situations
5. partenariat renforcé avec les prestataires d'aide à domicile, les libéraux de la commune, les structures hospitalières, les EHPAD....
6. partenariat renforcé avec le conseil général (ou départemental) pour la mise en place d'actions comme le café des aidants ...

2) LE PORTAGE DES REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Pour les personnes âgées dans l'impossibilité de cuisiner un repas et pour les personnes en situation de handicap (actuellement : 1 jeune bénéficiaire). Entre 20 et 25 personnes régulièrement inscrites.

Effet levier : véritable outil de prévention, cette action fait partie du panel de services proposés sur la commune.

Des lectures à domicile ont été mises en place pour les bénéficiaires de ce service qui ne pouvaient pas (ou plus) se déplacer à la Médiathèque. Cette action qui a donc démarré et se poursuit à domicile, se délocalise également à la Résidence « Claudette Chesne », pour les résidents.

*Aide à la personne : En tant que professionnel il est parfois difficile de faire entendre à l'usager que le moment est venu pour lui de se faire aider. Le droit au choix, le droit au risque existent pour la personne jusqu'au bout de sa vie. Certaines personnes ne veulent pas entendre parler d'établissement alors même que leur maintien à domicile devient compliqué et onéreux.

* Lien social : malgré tout le panel d'actions et d'animations proposés sur la Ville, certaines personnes ne veulent pas participer, même si on leur propose d'aller les chercher à domicile et de les raccompagner.

VI- LE SOUTIEN AUX AÎNÉS - LES RÉPONSES

Source : Service gérontologie du CCAS

1) LE COLIS DE NOËL

Action destinée aux personnes retraitées, à partir de 70 ans, qui font la démarche de venir s'inscrire.

Cette action a évolué ces dernières années : accueil convivial tout au long de la journée à la salle des fêtes. 713 bénéficiaires en 2013.

Effet levier : renforcement du lien social, lutte contre l'isolement. Les personnes qui viennent retirer leur colis, peuvent partager un café, un thé autour d'une table avec leurs voisins. Certains s'installent pour passer "un bon moment".

2) LA SEMAINE BLEUE

Cette manifestation rassemble de plus en plus de personnes (entre 400 et 500 personnes de tous âges, en fonction du thème national retenu).

Très attendue, la Semaine Bleue est un temps fort de l'année.

Cette action a elle aussi beaucoup évolué au fil des années. Désormais, le traditionnel repas qui était auparavant réservé uniquement aux retraités, est ouvert à tous.

Effet levier : L'inter génération est aujourd'hui présente sur toutes les activités et animations proposées. Pour 2014, il est envisagé d'organiser une action commune (animation ou autre) dans le cadre de l'intercommunalité (Groupe interco du Label).

3) LES AUTRES ACTIONS EN DIRECTION DES AÎNÉS

- * Semaine de lutte contre les discriminations et le vivre ensemble,
- * Travail intergénérationnel autour de la mémoire en lien avec le multimédia,
- * Repas de printemps,
- * Animation prévention canicule,
- * Fête de la musique,
- * Activités en lien avec AILE : Scrabble, Patchwork, Groupe Soleil, Multimédia, etc ...

A titre expérimental, mise en place d'un repas intergénérationnel entre scolaires de la maternelle du Val et quelques retraités volontaires qui acceptent de partager après le repas un petit temps d'animation avec les enfants (2 repas organisés à ce jour).

Toutes ces actions participent au renforcement du lien social, au vivre ensemble dans la cité.

VII. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Source CAF 2013)

Au 31/12/2013, **115** personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé versée par la caisse d'allocations familiales, ce qui représente 7,27% de l'ensemble des ménages allocataires de la commune et 1,18% de la population communale.



La proportion des bénéficiaires de l'AAH est moins importante que sur le reste du département et de l'agglomération. Elle reste stable par rapport à l'année précédente.

62,6% des bénéficiaires de l'AAH sont isolés et 59,4% vivent exclusivement de l'AAH à taux plein.

Au 31/12/2013, 45 enfants bénéficiaient de l'AEEH¹⁷ sur Eybens et 41 personnes percevaient la PCH - Prestation de compensation destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

En France métropolitaine la population est en situation de handicap à des degrés divers, de façon temporaire ou permanente.

- 53% de la population souffre de déficience visuelle 11% de déficience auditive
- 2% de la parole
- 20% d'une déficience motrice
- 20% d'une déficience psychique.

Compte tenu du vieillissement de la population qui s'accompagne inéluctablement d'une limitation des différentes capacités sensorielles, les proportions risquent d'augmenter.

1) LES RÉPONSES EN MATIÈRE DE HANDICAP

Des classes spécifiques : La CLIS de l'école du Val accueille 9 enfants en situation de handicap moteur. Une classe de 11 enfants de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) est intégrée à plein temps à l'école élémentaire des Ruires.

Des projets communs avec cette école et les équipes d'animation sont mis en place. C'est un exemple réussi d'intégration dans le département car il n'existe pas d'autres cas semblables.

Un accueil au CLC et à l'ALSH a permis en 2013 l'embauche d'une personne supplémentaire.

17 **AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - versée par la sécurité sociale

Une association : Eybens Sport Adapté qui propose des activités physiques adaptées aux personnes en situation de handicap : basket, tir à l'arc, boules lyonnaises, football, tennis, ski nordique, athlétisme, équitation. 2012/2013 : 125 adhérents dont 13 eybinois.

VIII. LES MÉNAGES EN DIFFICULTÉ

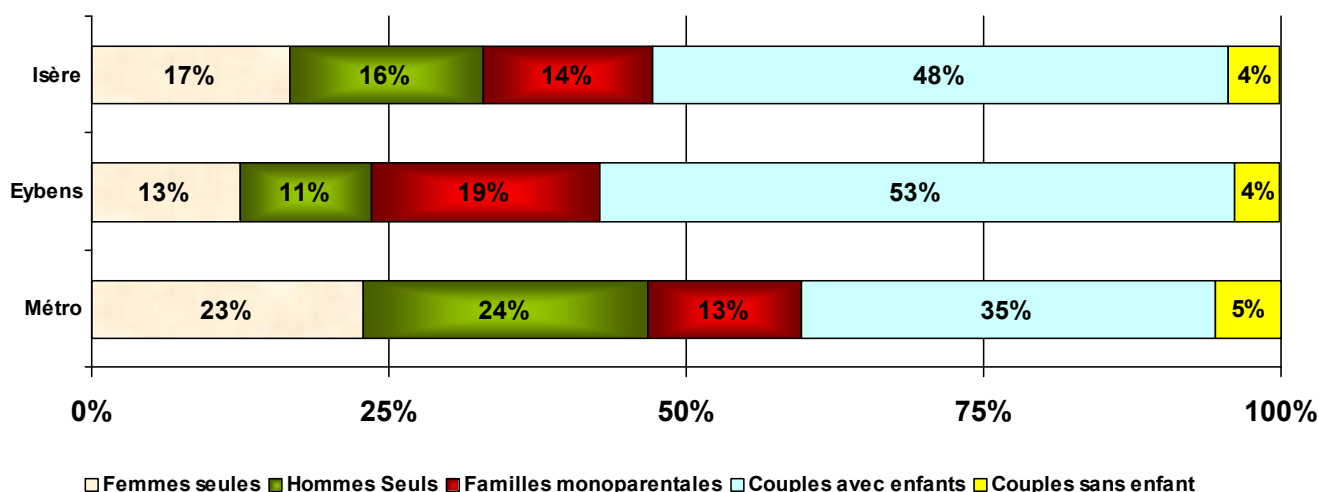
A. Des ménages en situation précaire ¹⁸

(Source CAF¹⁹ 2013)

La part des ménages isolés est sensiblement inférieure à Eybens que sur le reste de l'agglomération. Elle représente 23,6% de l'ensemble des ménages allocataires contre 46,8% pour la métro et 33% pour le département. Eybens recense quasiment autant de femmes isolées que d'hommes.

En revanche, la commune d'Eybens accueille une proportion de familles monoparentales supérieure au département et à l'agglomération avec 19,3% de la population allocataires et également des couples avec enfants qui représentent 53% des ménages allocataires. Ceci est supérieur au département et bien supérieur au reste de l'agglomération.

Situation familiale des allocataires :



Prestations versées par la CAF

Revenus garantis	16%
Logement	32%
Prestation naissance	33%
prestation d'entretien	20%

- **Revenus garantis et compléments** : groupe de prestations comprenant : le RSA, l'API et l'AAH²⁰, complément AAH
- **Logement** : groupe de prestations comprenant : l'allocation de logement familiale, l'allocation de logement sociale, aide personnalisée au logement.
- **Prestations d'entretien** : groupe de prestations comprenant : les allocations et compléments familiaux, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale.
- **Prestation naissance du jeune enfant** : groupe de prestations telles : prestation d'accueil du jeune enfant, prime de naissance/adoption, compléments du mode de garde.

¹⁸ Au 31 décembre 2013, 1582 personnes sont allocataires à la CAF, toutes prestations confondues, et 4 812 personnes sont couvertes, soit **49,5% de la population eybinoise**. La proportion des ménages allocataires de la CAF est quasi identique à celle de l'agglomération : 51%.

¹⁹ Données CAF 31/12/2013 - la plupart des prestations CAF sont soumises à conditions de ressources.

Au 31/12/2013, une plus grande proportion d'allocataires bénéficie de prestations liées au logement, comparativement avec l'année 2012. Une plus faible proportion d'allocataires bénéficie de prestations d'entretien.

Les ménages à bas revenus²¹ et les minimas sociaux²²

Au 31 décembre 2013, **449** allocataires vivent sous le seuil des bas revenus, soit **30,1%** des allocataires CAF. Cela représente **1159** personnes dont 570 enfants ; c'est à dire **24%** de la population couverte par la CAF et **12 %** de la population totale de la commune.

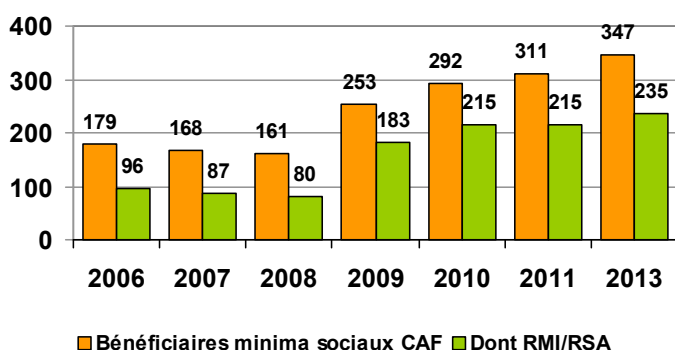
Allocataires sous le seuil des bas revenus =

* 38,6% pour l'agglomération

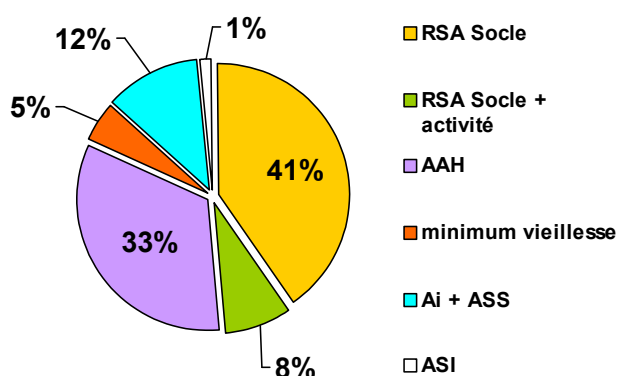
* 32,6% pour le département

* 30,1% pour Eybens

Bénéficiaires eybinois des minimas sociaux



Répartition des minimas sociaux par type Source CAF - pole emploi 2013



Au 31 décembre 2013, **347** familles perçoivent un minima social sur la commune soit **3,6%** de la population municipale. Parmi elles, **40,3%** perçoivent le RSA. C'est plus que dans le département (38,3%). Ce sont principalement des personnes isolées (**48,6%**) et les familles monoparentales (**35,7%**).

A noter que le pourcentage de familles monoparentales au RSA socle a diminué de 13% en 1 an.

Un peu plus de 1 personne sur 3 au RSA socle a moins de 30 ans (**37,9%**).

Le remplacement du RMI et de l'API par le RSA a fait fortement augmenter le nombre de bénéficiaires en 2009.

D'une manière générale, le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux augmente depuis 2008.

20 **L'allocation aux adultes handicapés (AAH)** est un revenu d'existence assuré par l'État aux personnes handicapées, pour faire face aux dépenses de la vie courante. Il s'agit d'une prestation non contributive (non basée sur des cotisations) et subsidiaire (la personne qui peut prétendre à un avantage vieillesse ou invalidité d'un montant égal ou supérieur l'AAH n'ouvre pas droit à cette allocation). L'AAH est attribuée à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources.

21 **Seuil de bas revenus** : revenus mensuels inférieur à 60% du niveau de vie médian. Les revenus pris en compte est le revenu dit « disponible » après impôts et prestations sociales. En 2013, le seuil de pauvreté (applicable aux ressources 2012) est de 1021€ par unité de consommation.

Unité de consommation (UC) : système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison de niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différente.

Echelle de pondération de l'OCDE : 1UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5UC pour les autres personnes de 14 ans et + ; 0,3UC pour les enfants de moins de 14 ans.

22 **Minima sociaux** : allocations qui assurent un minimum de ressources aux personnes insuffisamment couvertes par le système de protection sociale. Ce sont des allocations différentielles dont les montants et les conditions peuvent varier selon de nombreux critères (âge, nationalité, situation familiale...). Leur montant est déterminé en fonction des autres ressources du bénéficiaire, de sorte que la somme ne dépasse pas le plafond fixé.

59,6% des allocataires au RSA ne perçoivent que le RSA socle et 28,5% que le RSA activité.

A l'inverse, 44,8% des bénéficiaires du RSA activité sont des familles monoparentales et 26,9% sont des personnes isolées.

1/3 des allocataires aux minima sociaux perçoivent l'allocation adulte handicapé. La part de ces allocataires a baissé à la fois sur la commune et sur le département.

Du 1er janvier au 31 décembre 2013, les deux assistantes sociales de secteur ont été amenées à traiter un grand nombre de dossiers qui se sont soldés par un accord pour 62 allocations mensuelles, 57 secours d'urgence et 36 FSL charges courantes.

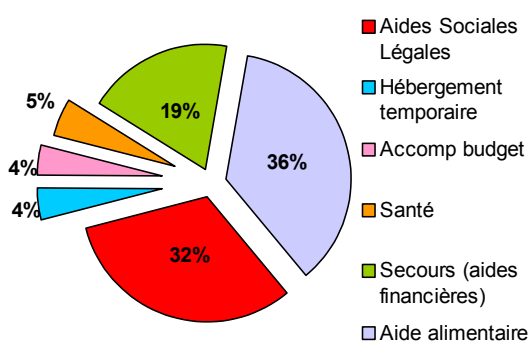
B. La typologie des ménages pris en charge par le C.C.A.S

(Source CCAS 2013)

Du 1er janvier au 31 décembre 2013, le C.C.A.S a accueilli 194 ménages différents, toutes aides confondues (aides facultatives et aides légales²³). Tous ces ménages ont été reçus plusieurs fois : 344 demandes d'aides ont été enregistrées.

Une précarité en augmentation : Un tiers des ménages ont été reçus pour des demandes d'aides légales (aides sociales légales à l'hébergement personnes âgées ou handicapées - RSA - domiciliation - SASPA). Elles sont en augmentation de 110% en 5 ans, passant de 30 ménages différents à 80.

Répartition du nb de familles en fonction du type d'aide



Sur l'ensemble des aides, 20% des familles ont été reçues au moins deux fois.

17,4% des ménages ont été aidés au moins deux fois et 6 % ont été aidés plus de trois fois, avec un maximum de 12 demandes pour un même ménage en hébergement temporaire.

41% des demandes ont été effectuées pour l'aide alimentaire contre 76% en 2012 ; La durée d'admission dans le dispositif alimentaire ayant augmenté.

17% des demandes sont de l'ordre des secours et 10% relèvent de demandes de santé.

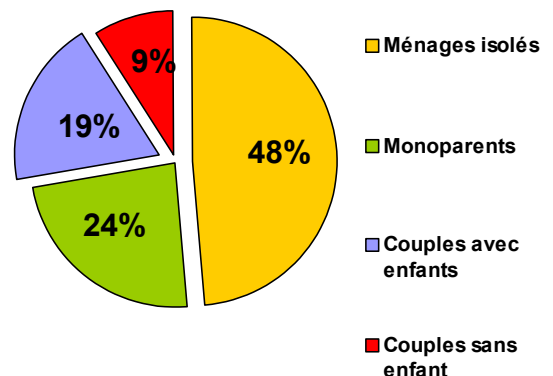
En 2013, le profil des bénéficiaires des aides du C.C.A.S a beaucoup changé par rapport à 2012.

Le C.C.A.S connaît une explosion des demandes des ménages isolés qui représentent une évolution de 14 pts en 1 an.

Les couples sans enfants connaissent une progression, plus modérée. Les hommes représentent 61% des ménages isolés.

Ménages bénéficiaires en fonctions du type de famille

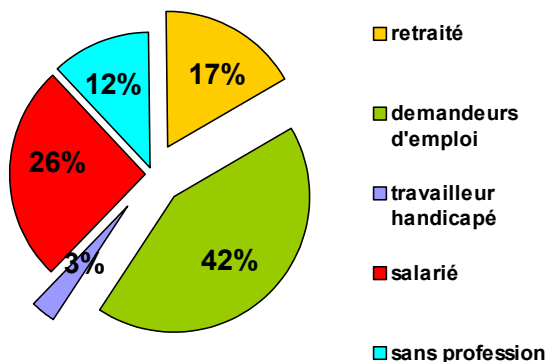
(en nb de ménage différents)



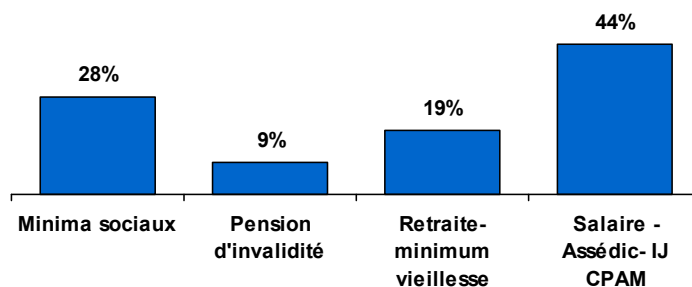
23 **L'aide sociale légale** se définit comme l'ensemble des prestations constituant une obligation mise à la charge des collectivités publiques, et destinées à faire face à un état de besoin pour des bénéficiaires dans l'impossibilité d'y pourvoir.

Bénéficiaires par type de situation/ emploi

Source C.C.A.S



Bénéficiaires par type de revenus (en %)



- 17% des chefs de familles bénéficiaires de l'aide du CCAS sont retraités, alors qu'ils ne représentaient que 6% en 2012.
- 54% des bénéficiaires d'aides du CCAS sont demandeurs d'emplois ou sans profession.
- Le profil des bénéficiaires des aides du CCAS a changé quant aux types de revenus (du chef de familles). Si en 2012, la proportion s'équilibrait entre les ménages aux minimas sociaux et ceux ayant un revenu salarié (47 et 46%), il s'avère qu'en 2013, les ménages aux minimas sociaux ont fait moins de demandes que les personnes qui travaillent et on assiste également à une montée des demandes personnes à la retraite et des personnes bénéficiaires des AAH.

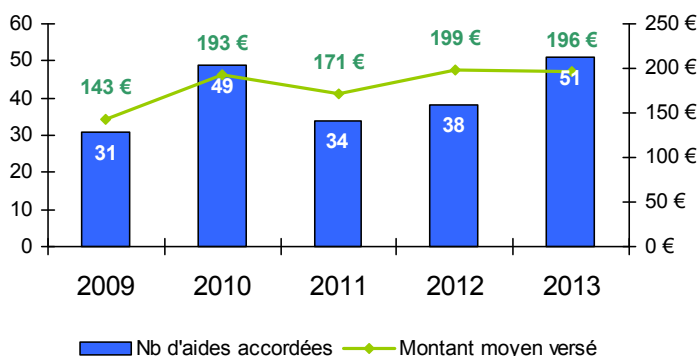
C. Les réponses du CCAS : Les ménages aidés par la Commission Permanente²⁴ (Source CCAS 2013)

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, les membres de la commission ont traité 57 demandes et ont octroyé 51 aides financières (38 sur la période précédente) pour 51 ménages différents, soit 10,8% de demandes supplémentaires.

Pour la première fois, la totalité du budget prévisionnel des secours financiers (10 000€) a été dépensé. Il représente une augmentation de 32% par rapport à 2012.

Evolution du nombre d'aides accordées et du montant moyen versé

Source CCAS 2013



L'aide moyenne 2013 est de 196€ par ménage. Elle reste stable par rapport aux années précédentes, ce qui implique, au vue de l'accroissement des demandes, un accroissement du budget.

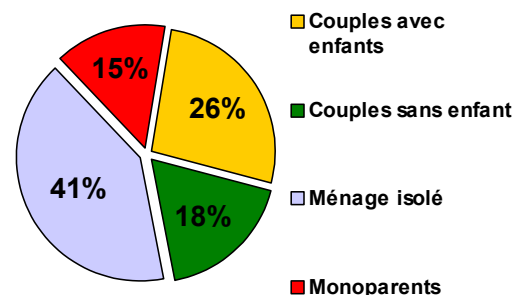
24 - **Commission Permanente** - commission d'attribution des aides financières qui intervient seulement une fois que toutes les autres aides possibles aient été sollicitées (principe de subsidiarité).

Comme chaque année, les dépenses liées aux logements constituent la majeure partie du budget des aides de la commission permanente : 25,5% des aides versées par le CCAS concernent les dettes de loyer et les charges de copropriétés. C'est moins qu'en 2012 (35,5%).

Les frais d'énergie suivent de très près la proportion des demandes de logements avec 23,5% . Elles sont en progression mais c'est l'aide aux vacances qui connaît la plus forte hausse cette année, passant de 7,8% du budget à 19,8%.

	2012	2013
Assurances	161 €	1 147 €
Divers ²⁵	246 €	804 €
Culture	144 €	
Dépenses liées aux logements	2 613 €	2 551 €
Eau	147 €	2 348 €
Énergie	1 052 €	73 €
Équipement	300 €	
Santé	822 €	844 €
Scolarité	714 €	11 €
Taxes et impôts	173 €	247 €
Aides aux départs en Vacances	600 €	1 976 €
TOTAL	7 572 €	10 000 €

Typologie des ménages aidés

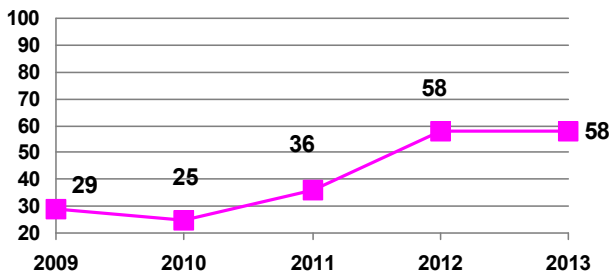


Les ménages pour qui une aide financière a été sollicitée restent avant tout des personnes isolées même si leur part est en légère diminution par rapport à 2012 (de 49 à 41%)

En baisse sur 2013, les familles monoparentales avec une perte de 9pts. En hausse, les couples avec et sans enfants.

²⁵ Concession cimetière - timbres fiscaux pour renouvellement titre de séjour - frais funéraires.

D. Les réponses du CCAS : les ménages aidés par la commission alimentaire (Source CCAS 2013)



En 2013, le nombre de familles bénéficiaires du dispositif d'aide alimentaire n'a pas évolué. Il y a eu un turn over plus important cette année, et il existe toujours des familles inscrites dans ce dispositif depuis plusieurs années. 25 ménages ont eu au moins un accès pour 6 mois.

L'aide alimentaire accueillie tout type de familles.

37% sont des familles monoparentales, 37% des ménages isolés - 25% des couples avec enfants et 3% de couples sans enfant.

69% des bénéficiaires sont des demandeurs d'emplois, 23% ont un emploi à temps partiel et 2% sont des retraités et 7% sont des travailleurs handicapés. La répartition homme/femme est équilibrée.

Le suivi des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire fait ressortir des difficultés liées à :

- la nature du travail (précaire, ponctuelle, donc impossibilité à se projeter, construire sa vie),
- la santé (y compris addictions, états dépressifs et pathologies diverses) et
- l'endettement global (découverts chroniques emprunts familiaux/amicaux)

Le CCAS constate une attitude plus revendicatrice, plus dans le refus de leur situation, de la part des usagers. L'Espace Alimentation Conseil ne répond plus aux attentes des personnes, et un repli sur soi est noté.

Une réflexion est donc engagée sur la façon de mieux répondre aux attentes des usagers, et une évolution de l'aide alimentaire vers une épicerie sociale unique est décidé.

Ainsi le choix des denrées et la libre gestion du budget de la personne aspire à restaurer l'autonomie et donc la dignité des personnes. Ces constats sont vérifiées sur le terrain via des questionnaires et des échanges avec les usagers.

. IX. LES AUTRES RÉPONSES DU C.C.A.S

A. Le chéquier culture et loisirs

Le chéquier culture/loisirs a pour objectif de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs des familles et des personnes isolées des ménages bénéficiant des minimas sociaux et /ou des aides du CCAS. Ce chéquier fonctionne pour une année scolaire et a été mis en place en septembre 2009.

Il est proposé par le CCAS aux bénéficiaires des minimas sociaux et /ou d'une aide du CCAS.

2012/2013 : 50 ménages 12 isolés 38 familles (dont 25 mono-parentales)

2013/2014 : 53 ménages 16 isolés 37 familles (dont 23 mono-parentales) soit 142 personnes : 67 adultes et 75 enfants

Les personnes achètent le chéquier culture pour rechercher du lien social, lutter contre l'isolement et trouver une activité de détente, pour elles et leurs enfants.

Les techniciens relèvent que le chéquier culture loisirs est un outil d'insertion intéressant. Pour cela, il est nécessaire de consacrer du temps lors des entretiens de demandes de chéquier, pour parvenir à détecter les domaines où les personnes ont besoin d'être accompagnées.

L'usage du chéquier culture a des répercussions indéniables sur la qualité de vie, l'ouverture aux autres et la santé des bénéficiaires. Les familles, lors de leur achat, demandent fréquemment s'il permet l'inscription dans un club sportif ou à l'École du Cirque.

B. Les autres réponses liées à l'aide alimentaire

- **Les mardis de la banque alimentaire :**

La présence de partenaires santé, culture, etc sur le temps de l'aide alimentaire permet au public aidé de s'approprier les différents équipements et activités proposés sur la commune, et renforce la citoyenneté.

- **Le dispositif des jardins familiaux « aidés » :**

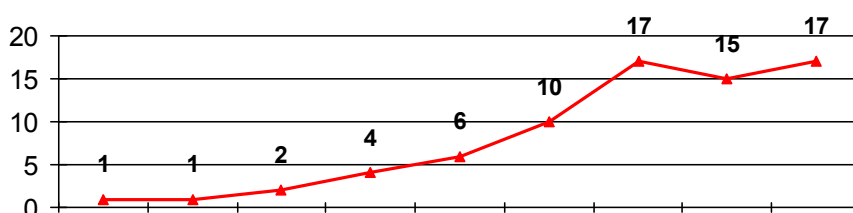
il permet une découverte de l'activité jardinage et de ses bienfaits pour le moral et la santé (activité physique en plein air, contact avec la nature, le plaisir de créer sa propre alimentation...) et du lien social, le perfectionnement du savoir vivre ensemble (respect du règlement intérieur, engagement de maintenir propre la parcelle...).

C. La domiciliation au CCAS

(Source CCAS 2013)

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. La notion de personne sans domicile stable désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante.

Evolution du nombre de domiciliations sur Eybens



La hausse significative du nombre de domiciliations au CCAS s'explique pour la seule année 2013 à 5 séparations familiales.

Pour le reste, les motifs sont diversifiés avec notamment sur les dix dernières années :

- 34% pour séparations familiales / divorces
- 14% de sans domiciles fixes
- 10% suite à des expulsions
- 6% de personnes hébergés
- et seulement 2% pour des accès aux droits

Outre le fait que le CCAS soit tenu de transmettre annuellement un bilan de son activité de domiciliation au préfet, (nombre, nombre de radiations, moyen matériel mis en oeuvre pour assurer cette mission), le CCAS a décidé de dépasser cette obligation administrative en proposant à chaque domicilié(e) à mi-parcours de sa domiciliation, un point permettant d'apprécier l'avancée de ses démarches et éventuellement le réaccompagner et/ou le réorienter.

D. Les réponses liées à la Petite Enfance

(Source service Petite Enfance du CCAS 2013)

1) LES PLACES D'ACCUEIL

Nombre total de place en crèche du CCAS au 1^{er} septembre 2013 : 118 places

Nombre total de place des Assistantes maternelles agréées indépendantes en activité : 288 dont 47 disponibles au 31/12/2013.

2) LA COMMISSION D'ATTRIBUTION D'AVRIL 2013

74 demandes examinées :

- 16 admis à P'tit Chose
- 25 admis au Jardin des Couleurs
- 15 admis en crèche familiale
- 4 admis en journée continue à Tom Pouce
- Liste d'attente : 14

L'ouverture du "jardin des couleurs" a permis de satisfaire quasiment toutes les demandes, ce qui est exceptionnel et ne se reproduira pas pour les années à venir. En effet, il n'y aura maintenant qu'un tiers des places du jardins des couleurs au renouvellement.

Par ailleurs, la livraison des constructions attendues sur la commune laisse prévoir une augmentation des demandes.

X. LES PROGRAMMES D'ACTION RÉALISÉS OU EN COURS : PROJETS À METTRE EN ŒUVRE DU PRÉCÉDENT ABS

A. Le label bien vieillir

Ce label qui reconnaissait dès 2009 l'action des collectivités territoriales, (en 2010 pour Eybens) a pris fin en 2013.

Ce travail développé en intercommunalité a permis notamment de réaliser des conférences - ateliers :

- Entrer en maison de retraite, osons en parler
- Comment aborder les soins au quotidien
- Comment prévenir les chutes
- La maladie d' Alzheimer et les maladies apparentées

Le CCAS reste vigilant au phénomène de vieillissement de la population et travaille afin que chacun anticipe au mieux cette période de la vie.

Par ailleurs, la commission communale d'accessibilité poursuit ses travaux afin de rendre la ville accessible à tous .

B. la veille sociale

La veille sociale permet une analyse partagée des réalités sociales du territoire, ceci entre le CCAS, les services de la ville et les partenaires de l'action sociale. En 2013, quatre réunions ont eu lieu avec l'appui d'une sociologue. Ceci a permis de pointer les difficultés en terme d'insertion sociale et professionnelle.

Des propositions ont été émises concernant notamment l'amélioration de l'accueil des stagiaires autant par les entreprises que par la collectivité locale, l'idée également de renforcer les accompagnements croisés avec tous les partenaires pour les personnes éloignées de l'emploi .

La lutte contre l'isolement fait aussi partie des préoccupations partagées avec le fait de développer le travail en réseau pour mieux communiquer sur les actions locales en faveur du lien social : groupe « images de femmes » du centre social, les sorties familiales, l'espace multimédia, les jeudis de l'emploi de la Maison cantonale pour l'emploi et la formation, le Zeybu, ainsi que les actions des associations eybinoises...

Des difficultés ont été repérées concernant notamment l'enfance et la petite enfance sur les modes de gardes, sur l'organisation familiale et les modes d'éducation. De ce fait, il a été proposé d'investiguer ce champs de la parentalité, ce qui fera l'objet du prochain ABS.

SOURCE

- x INSEE - Recensement Général de la Population 2011 publié en juillet 2014 - <http://www.insee.fr>
- x Cellule Observation et Prospective - Conseil Général de l'Isère - Portrait social 2013
- x Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - 31/12/2013
- x Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CRAM) - 31/12/2013
- x Direction générale des Impôts - 2013 - <http://www.impots.gouv.fr>
- x Observatoire départemental de la demande de logement social (Etoil.org)
- x DDTEFP - 2013 - <http://www.dd38.travail-ra.fr/>
- x CCAS

LEXIQUE

• Aides au logement

Trois aides versées sous certaines conditions par la CAF coexistent :

- l'allocation de logement familiale (ALF)
- l'allocation de logement sociale (ALS)
- l'aide personnalisée au logement (APL)

Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

• Allocataire (au sens de la CAF)

Ménage ayant perçu une prestation au titre du mois .

• Allocataire à bas revenus (au sens de la CAF)

Allocataire dont le revenu disponible par unité de consommation (RUC) - selon les modalités de calcul de la CAF - est sous le seuil des bas revenus fixé à 60% de la médiane des revenus déterminée par l'Enquête Revenus Fiscaux. La médiane est la valeur pour laquelle 50% des allocataires se situent en dessous et 50% au dessus.

Attention : les étudiants et les personnes de plus de 65 ans sont hors champ de calcul.

• Allocataire fragile (au sens de la CAF)

Allocataire au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations que lui verse la CAF.

• Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Elle s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail.

• Allocation Parent Isolé (API)

Destinée aux personnes assumant seules la charge d'enfant(s), y compris les femmes enceintes ; elle est versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant ou pendant un an après isolement.

• Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus dont le niveau de dépendance est évalué en GIR 1 à 4 et vise ainsi à une meilleure prise en charge de leur perte d'autonomie pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante. L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources. Une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires lorsque leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement. Cette allocation peut être versée par le Conseil Général selon les cas soit directement à la personne, soit à l'établissement dans lequel elle réside.

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)**

Allocation unique, entrée en vigueur en 2007 en remplacement des différentes prestations qui composaient le minimum vieillesse. L'ASPA constitue un montant minimum de pension de vieillesse accordé, sous condition de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence, à l'âge de la retraite.

- **Groupes Iso-Ressources (GIR)**

La grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie :

- **GIR 1** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- **GIR 2** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- **GIR 3** : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur 7 9/86 autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- **GIR 4** : les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.
- **GIR 5 et GIR 6** : les personnes très peu ou pas dépendantes.

- **Médiane**

Valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Pour une distribution de revenus, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des effectifs et au dessus duquel se situent l'autre moitié des effectifs.

- **Ménage (au sens de l'INSEE)**

Désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne, on parle alors de ménage isolé. Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers, les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant "hors ménages ordinaires".

- **Ménage fiscal**

Regroupement des foyers fiscaux - ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus - répertoriés dans un même logement.

- **Revenu fiscal**

Ressources déclarées par les contribuables aux services fiscaux, avant abattement. Cela correspond aux revenus avant redistribution, il ne peut donc être assimilé à un revenu disponible. Il comprend :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires reçues ;
- certains autres revenus (du patrimoine etc.).

- **Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Le RSA est une allocation instaurée au 1er juin 2009. Le RSA Socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA Socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître. Plus précisément, cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci.